EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 24 SEPTEMBRE 2026 À 08 H15

Séance présidée par Hervé PRONONCE — Date de la convocation : 17/09/26

Conseillers en exercice : **84**
Conseillers présents : **62**
Conseillers représentés : **20**
Total votants : **0**

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL20260924_138

Commission principale : 6 Déchets ménagers
Rapporteur : Laurent BRUNMUROL.

Le Conseil métropolitain de la Métropole clermontoise s'est réuni le 24 septembre 2026 à 08 H15 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Conseiller(e)s présent(e)s :
Hervé PRONONCE, Julien BONY, Louis GISCARD D'ESTAING, Éric ÉGLI, Christophe CESCUT, Eric GRENET, Christophe VIAL, Laurent BRUNMUROL, Yanik PRIÈRE, Sylvain CASILDAS, Serge PICHOT, Richard BERT, François CARMIER, Olivier MALLET, Aurélien BAZIN, Alexis BLONDEAU, Thierry CHAPUT, Aïcha CHETTOUH, Catherine PINET-TALLON, David ALVAREZ, Bernadette OLEKSIAK, Vincent SALESSE, Claude AUBERT, Antoine GUITTARD, Christel POUMEROL, Dominique MARQUIE, Patrick ROSLEY, Anaïs SAUZEDDE, Corinne MIELVAQUE, Maryse BOSTVIRONNOIS, Pascale FAURE, Charleen SABATIER, Joséphine PUBELLIER, Didier THABEAU, Nadine DAMBRUN, Dominique ANTONY, Magalie BUISSON, Fabienne THOULY, Chantal LELIÈVRE, Marie-Anne JARLIER, Géraldine BASTIEN, Fatima BISMIR, Claire BUSSIÈRE, Julien CERRAJERO, Marie DESHOMMES-CHAUFFAUT, Quentin DISSARD, Christine EVEZARD LEPY, Christiane JALICON, Cécile LAPORTE, Dominique MANSARÉ, François MERLET, Lucie NOURISSON, Robert PAGES, Florence THOMAS, Olivier DEVISE, Olivier BIANCHI, Anne-Laure STANISLAS, François RAGE, Alexandre DA SILVA, Régine BRUGUIÈRE, Aliaume COUCHARD, Marianne MAXIMI

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :
Flavien NEUVY pouvoir à Patrick ROSLEY
Joël-Michel DERRÉ pouvoir à Serge PICHOT
Hugo FRANCK pouvoir à Marie-Anne JARLIER
Laurent GANET pouvoir à Eric GRENET
Stanislas RENIÉ pouvoir à Fatima BISMIR
Hugues MALINAUD pouvoir à Yanik PRIÈRE
Sylvie DOMERGUE pouvoir à Dominique MARQUIE
Sophie GUÉLON pouvoir à Louis GISCARD D'ESTAING
Fabrice CLOUVEL pouvoir à Maryse BOSTVIRONNOIS
Jean-Philippe MARREL pouvoir à Didier THABEAU
Thomas BOUET-BARICAULT pouvoir à Claire BUSSIÈRE
Marie-Camille GUITTARD pouvoir à Alexis BLONDEAU
Kevin KERGUEN pouvoir à Cécile LAPORTE
Thomas LORBLANCHET pouvoir à Catherine PINET-TALLON
Kevin QUICKE pouvoir à Julien CERRAJERO
Gérald SERTELET pouvoir à François MERLET
Cyril CINEUX pouvoir à Olivier BIANCHI
Frédéric PILAUD pouvoir à François RAGE
Claire BRIEU pouvoir à Anne-Laure STANISLAS
Noémie FEL ROBERT pouvoir à Aliaume COUCHARD

Conseiller(e)s excusé(e)s :
Cécile AUDET, Grégory BERNARD

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - 2025

Conformément aux dispositions des articles L.2224-17-1 et D.2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Président présente chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport a pour objet de rendre compte des conditions techniques, financières et organisationnelles dans lesquelles le service a été assuré au cours de l'exercice écoulé. Il présente notamment les principaux indicateurs de fonctionnement, les modalités de collecte et de traitement des déchets, les performances en matière de prévention, de recyclage et de valorisation, ainsi que les éléments relatifs au financement du service.

Ce document répond à une obligation réglementaire d'information de l'assemblée délibérante et des usagers. Il constitue également un support d'évaluation de la qualité du service rendu et de son évolution au regard des objectifs fixés par les politiques publiques de prévention et de gestion des déchets.

Ce document est transmis ensuite aux communes membres de Clermont Auvergne Métropole et qui doit être présenté, en conseil municipal, au plus tatd, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice

Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés relatif à l'exercice 2025.

TOTAL VOTANTS :	**0**	=	62 Conseillers Présents	+	20 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**0**	=	**Pour : 0**	+	**Contre : 0**		
Abstention :	0						

La Secrétaire de Séance,

Anaïs SAUZEDDE

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

clermont auvergne métropole

Rapport 2025

du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Préparer demain

CLERMONTMETROPOLE.EU

ÉDITO

Service du quotidien, la gestion des déchets est un service public essentiel. Souvent discret, il participe pourtant directement à la qualité de notre cadre de vie, à la préservation de notre environnement et à la maîtrise de nos ressources. À Clermont Auvergne Métropole, nous faisons le choix d'un service public qui conjugue proximité, efficacité et responsabilité.

L'année 2025 illustre cette ambition. Le développement du tri à la source des biodéchets, la modernisation de nos déchetteries, le renforcement des actions de prévention et l'émergence d'un réseau territorial dédié à l'économie circulaire témoignent d'une même volonté : accompagner les évolutions des usages tout en préparant l'avenir. Les premiers résultats sont encourageants, avec une baisse des quantités de déchets collectés en porte-à-porte et une progression des solutions de valorisation, fruits des investissements de la Métropole mais aussi de l'engagement des habitants. Les défis restent nombreux. Réduire nos déchets à la source, améliorer encore la qualité du tri, développer le réemploi et accompagner les changements de comportement seront les priorités des prochaines années. Parce que la transition écologique se construit par des actions concrètes, nous poursuivrons nos investissements pour offrir à tous les habitants un service toujours plus performant, plus simple d'accès et plus durable.

Ce rapport témoigne de cette dynamique collective. Nous remercions l'ensemble des agents, des communes partenaires, des acteurs économiques, des associations et des habitants qui, par leurs actions quotidiennes, contribuent à faire de Clermont Auvergne Métropole un territoire engagé pour une gestion toujours plus responsable de ses ressources.

Hervé Prononce
Président de Clermont Auvergne Métropole

Laurent Brunmurol
Vice-président délégué à la gestion des déchets, aux déchets organiques et à l'économie circulaire

Le code général des collectivités territoriales dispose en son article D2224-1 et suivants que, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce document est présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante.

Regroupant un ensemble d'indicateurs techniques et financiers, ce rapport vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité.

Sommaire

9 **LA COLLECTE** des déchets

21 **LE TRAITEMENT** des déchets

27 **LA PRÉVENTION** des déchets

37 **LA COMMUNICATION** et les animations

42 **LE COÛT** du service

45 **LES CHIFFRES CLÉS**

Crédits photos :
Ludovic Combe, Jodie Way, Julie Bouton, Adobe Stock, Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole

LES FAITS MARQUANTS DE 2025

En 2025, Clermont Auvergne Métropole a poursuivi son engagement en faveur d'un service public des déchets innovant et résolument tourné vers la transition écologique. Cette année a été marquée par plusieurs avancées significatives, témoignant de la volonté de la Métropole d'adapter ses infrastructures et ses actions aux besoins du territoire et aux enjeux environnementaux.



Le déploiement des abris-bacs dédiés aux biodéchets dans les centres-bourgs a constitué une étape majeure. Ce dispositif, qui complète l'offre existante, facilite, pour les habitants, le tri à la source des déchets organiques, contribuant ainsi à une meilleure valorisation des biodéchets et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, dans le cadre du plan pluriannuel de modernisation et réaménagement des déchetteries, ont débuté, en 2026, les travaux de la nouvelle déchetterie de Saint-Genès-Champanelle. Ce chantier illustre la volonté de la Métropole d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers en proposant des équipements plus accessibles, plus fonctionnels pour s'adapter aux nouvelles pratiques et normes environnementales.





La déchetterie de Pont-du-Château a fait l'objet de travaux de réaménagement et d'adaptation aux nouveaux usages avec notamment la création d'une aire de dépôt au sol pour les déchets verts permettant de dissocier les tontes des branchages et de réaliser du broyage sur site. Le broyat produit sera ensuite mis à disposition des usagers. La réouverture de la déchetterie aura lieu à la fin du dernier semestre 2026.

Enfin, 2025 a vu la naissance d'un réseau local autour de l'économie circulaire. Cette initiative qui rassemble acteurs publics, dont Clermont Auvergne Métropole, acteurs privés et citoyens porte des objectifs communs de réduction des déchets, réutilisation et recyclage, renforçant ainsi la dynamique territoriale en matière de développement durable.

Ces projets ambitieux traduisent l'exigence d'amélioration continue de Clermont Auvergne Métropole et son attachement à proposer un service public de qualité, au service d'une transition écologique réussie.

VISION D'ENSEMBLE DES COLLECTES

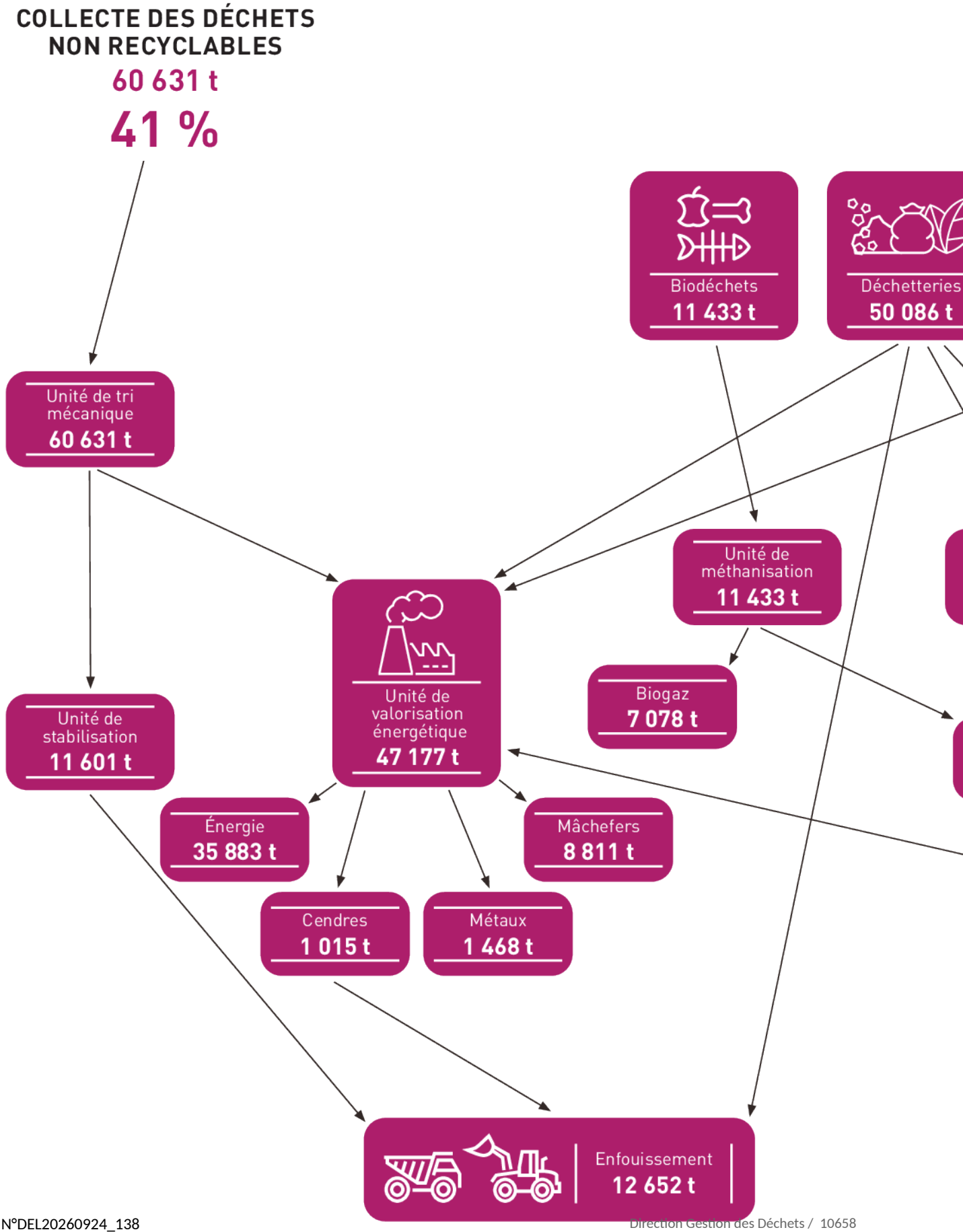

COLLECTES SÉPARÉES

87 723 t

59 %

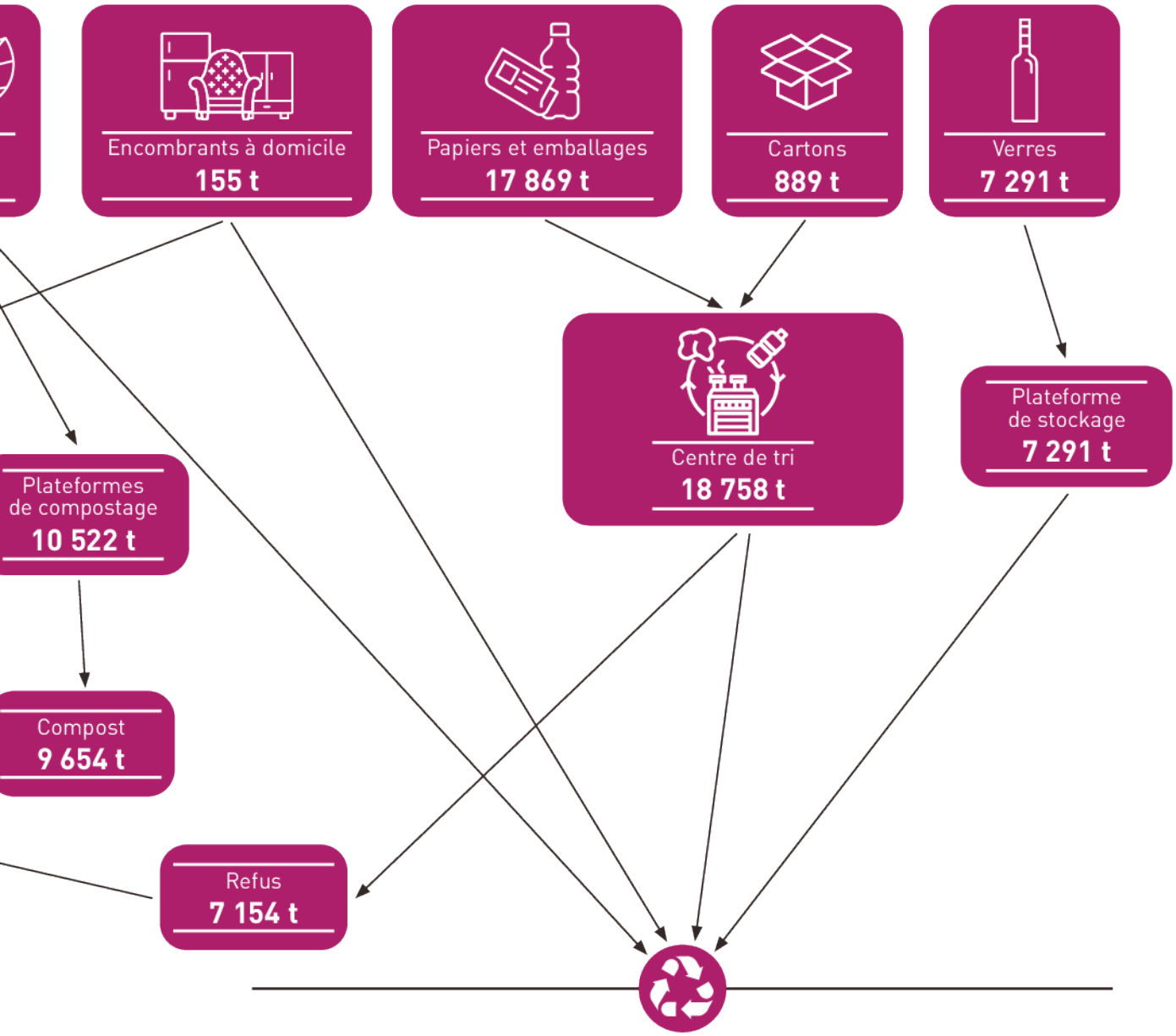

RECYCLAGE MATIÈRE *(50 719 T)*

Emballages :
2 469 t

Cartons :
5 787 t

Bois :
6 152 t

Matériaux d'exploitation :
8 556 t

Ferrailles :
1 808 t

Papiers :
3 427 t

Verre :
7 291 t

Mobiliers :
2 334 t

Terres végétales :
9 684 t

Déchets électriques :
1 599 t

Autres
(Huile, piles, lampes, textiles, plâtre...) :
1 612 t

LE BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE

En 2024, la gestion des déchets génère 62 000 tCO_2e, soit 55 % des émissions liées à l'exercice des compétences de Clermont Auvergne Métropole et à la gestion du patrimoine associé, faisant de cette compétence la première source d'émissions. Elles sont en légère baisse (-2%) par rapport à 2021.

Le traitement des déchets représente 91 % de ces émissions, réparties principalement entre l'incinération (37 %), le recyclage (36 %) et les autres valorisations (14 %).

Les émissions liées à l'incinération, bien que réduites de 13 % depuis 2018, restent une source majeure d'émissions, liée aux quantités de déchets traités. Le recyclage, malgré son impact énergétique important notamment lors du processus de régénération, permet d'éviter environ 16 000 tCO_2e d'émissions qui auraient été générées par un traitement classique (enfouissement/incinération).

La sensibilisation à la production de déchets, la simplification des consignes de tri et le compostage des biodéchets sont autant de mesures permettant une réduction de la part des déchets incinérés, et de ce fait, des émissions générées.

Le poids des déchets collectés diminue globalement, sauf pour les biodéchets (+5 %) et les déchets verts (+44 %).

La collecte des déchets, en régie ou en délégation, génère environ 2 000 tCO_2e, en baisse de 30 % depuis 2021.

Les déplacements des visiteurs des déchèteries, nouvellement intégrés au périmètre, représentent plus de 3 000 tCO2e.

Les achats de contenants (bacs, colonnes, composteurs) et les dépenses de fonctionnement associées ont fortement augmenté, impactant les émissions.

Le plan de transition reprend les éléments du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de Clermont Auvergne Métropole et vise une réduction de 15 % des déchets incinérés par habitant d'ici 2031, avec des actions sur la prévention, le tri, le compostage et la sensibilisation pour limiter l'impact carbone de la gestion des déchets.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS PAR THÉMATIQUE

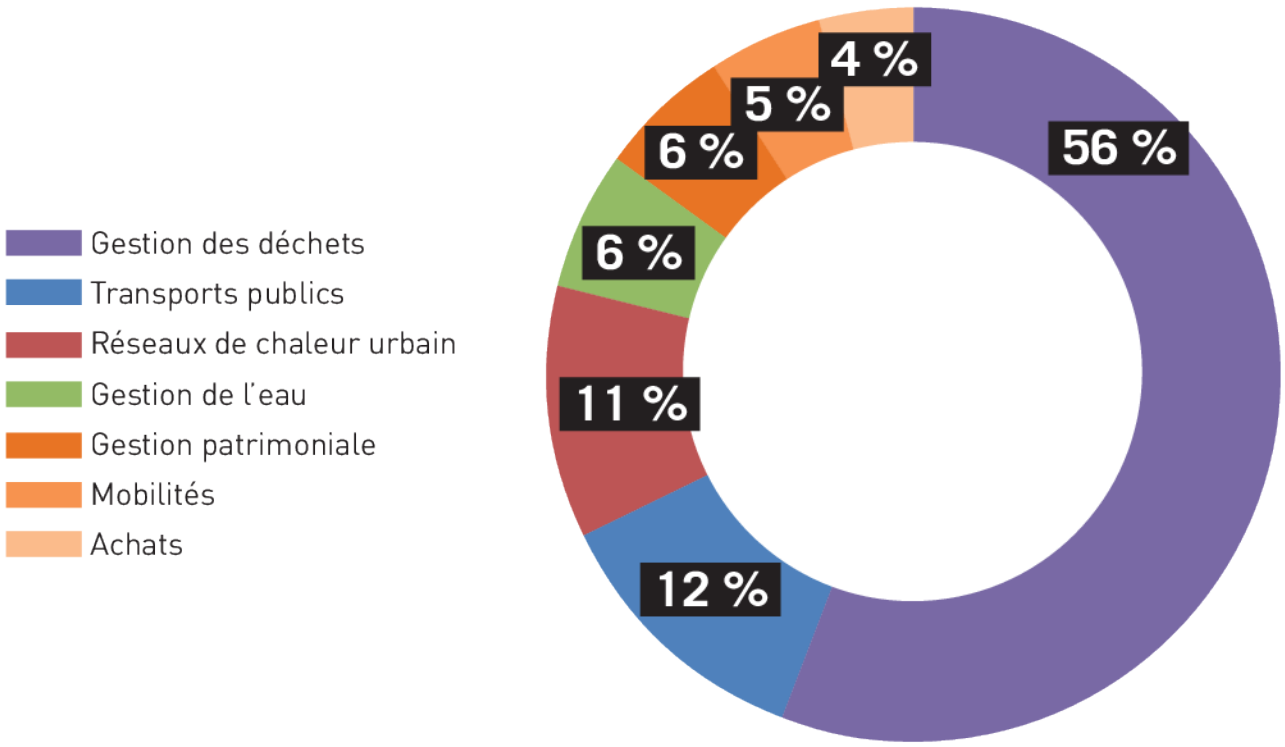

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole

- **21 communes**
- **295 488 habitants** (- 0,40 % par rapport à 2024)
- **30 330 hectares**

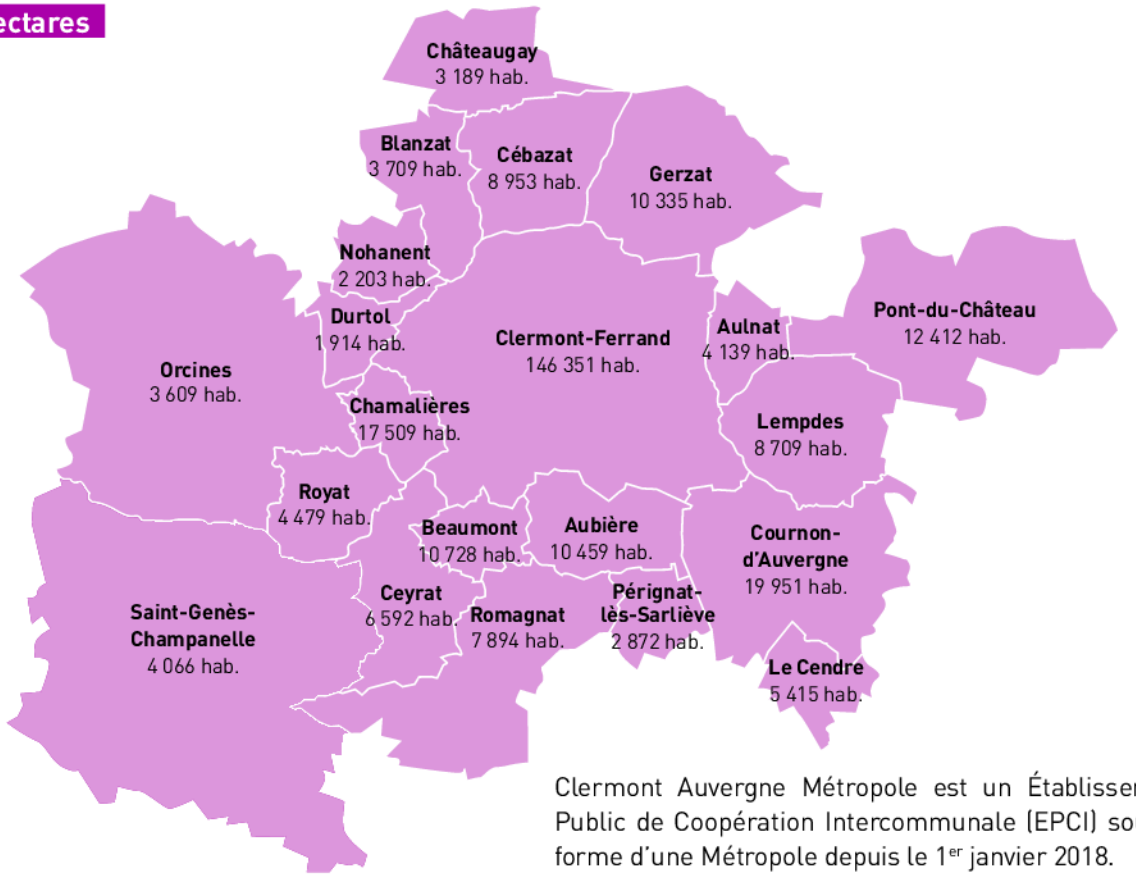

Clermont Auvergne Métropole est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sous la forme d'une Métropole depuis le 1er janvier 2018.

LES SERVICES MIS EN ŒUVRE

Clermont Auvergne Métropole collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Selon les communes et selon le type de collecte, elle peut assurer cette mission soit en régie, c'est-à-dire par ses propres moyens, soit en la confiant à des entreprises, dans le cadre de marchés publics.

7 collectes différentes sont proposées :

- la collecte des déchets non recyclables en porte-à-porte,
- la collecte des papiers et emballages en porte-à-porte,
- la collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte,
- la collecte des biodéchets en porte-à-porte,
- la collecte sélective en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles plastiques, verre),
- la collecte en déchetterie,
- la collecte des encombrants à domicile.

En plus de ces collectes, Clermont Auvergne Métropole propose à ses habitants des composteurs et ce, sans contrepartie financière.

La compétence traitement des déchets a été transférée en 2014 au VALTOM, syndicat assurant, pour le compte de ses adhérents, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

N°DEL20260924-138 Direction Gestion Des Déchets - 10658
8/54

LES MOYENS HUMAINS

En 2025, la Direction Gestion des Déchets de Clermont Auvergne Métropole comptait **141 agents** titulaires, une doctorante en contrat CIFRE et 2 volontaires en service civique.

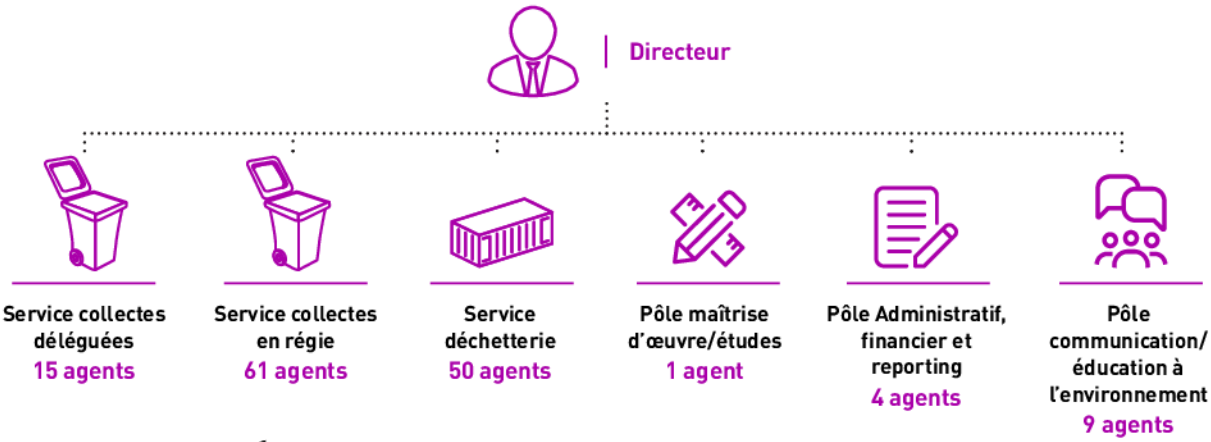

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

COMMUNE	COLLECTES EN PORTE-À-PORTE		COLLECTE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE		PAV* VERRE		PAV* PAPIER / PLASTIQUE		MAINTENANCE DES BACS	
Mode d'organisation	déléguée	Régie	déléguée	Régie	déléguée	Régie	déléguée	Régie	déléguée	Régie
Aubière	D		D		D		D		D	
Aulnat		R	D			R		R	D	
Beaumont	D		D		D		D		D	
Blanzat	D		D		D		D		D	
Cébazat	D		D		D		D		D	
Ceyrat	D		D		D		D		D	
Chamalières	D		D		D		D		D	
Châteaugay	D		D		D		D		D	
Clermont-Ferrand	D		D		D		D		D	
Cournon-d'Auvergne		R	D			R		R	D	
Durtol	D		D		D		D		D	
Gerzat	D		D			R	D		D	
Le Cendre		R	D			R		R	D	
Lempdes		R	D			R		R	D	
Nohanent	D		D		D		D		D	
Orcines		R	D			R		R	D	
Pérignat-lès-Sarliève		R	D			R		R	D	
Pont-du-Château		R	D			R		R	D	
Romagnat	D		D		D		D		D	
Royat	D		D		D		D		D	
Saint-Genès-Champanelle		R	D			R		R	D	

* Collecte des Point d'Apport Volontaire



LA COLLECTE
des déchets



LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

PRÉSENTATION

Clermont Auvergne Métropole assure 4 collectes en porte-à-porte :



la collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir)



la collecte des papiers et emballages (bac à couvercle jaune)



la collecte des cartons des professionnels (bac à couvercle bleu)



la collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)

MODALITÉS

Les usagers disposent de bacs à couvercle noir pour déposer leurs déchets non recyclables, des bacs à couvercle jaune pour déposer leurs papiers et emballages et des bacs à couvercle vert d'eau pour déposer leurs biodéchets (zones pavillonnaires et gros producteurs).

Des points d'apport volontaire pour les biodéchets sont proposés sur certaines zones non couvertes par la collecte des biodéchets en porte-à-porte. Après une étape d'expérimentation en 2024, ceux-ci ont été déployés sur toute la Métropole en 2025.

Des composteurs sont également proposés aux ménages : composteur individuel de jardin, composteur partagé de centre-bourg, composteur de pied d'immeuble.

Certains secteurs de la métropole bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons des professionnels (entreprises, commerces). Ces derniers disposent d'un bac à couvercle bleu pour cette collecte.

Le nombre et la taille des bacs sont déterminés par le nombre d'habitants et le type d'activités.

À noter que chaque année, est assurée une désinfection des bacs à déchets non-recyclables et biodéchets.

Lorsque les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs et qu'ils ne sont pas rattachés à un point collectifs, les résidents reçoivent des sacs (noirs pour les déchets non recyclables et jaunes pour les papiers et emballages). Les bacs et les sacs sont présentés sur le domaine public uniquement pour la collecte. Dans certains cas, les habitants déposent leurs déchets dans des dispositifs d'apports volontaires (conteneurs enterrés, claustras...).

Le règlement de collecte adopté en 2024 définit précisément les limites du service public de gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole :

La production de déchets assimilés des non-ménages ne sera pas prise en charge par le service public, au-delà du seuil fixé :

- **Soit au-delà de 10 bacs 660 L / semaine = 6 600 L.**
- **Soit 3 colonnes de 3 à 4,5 m³ sous conditions de tri : 1 pour les ordures ménagères résiduelles, 1 pour papiers/ emballages, 1 pour cartons (hors verre).**
- **Un volume de 1 600 L supplémentaire en bacs peut être ajouté pour les biodéchets.**

Ce volume correspond au volume maximal pris en charge chaque semaine par le service de gestion des déchets. Au-delà de cette limite, les déchets ne sont pas pris en charge, conformément à l'article R.2224-26 II du CGCT. L'application de cette règle doit s'appliquer progressivement à l'ensemble des non-ménages (entreprises, associations, administrations...).
Il est disponible sur le site internet.

N°DEL20260924_138
12/54

MODALITÉS

NOMBRE DE BACS EN PLACE	2024	2025	ÉVOLUTION
Bacs à couvercle noir (déchets non recyclables)	99 005	98 785	**- 0,22 %**
Bacs à couvercle jaune (papiers et emballages)	89 058	89 437	**+ 0,43 %**
Bacs à couvercle vert d'eau (biodéchets)	50 190	50 699	**+ 1,01 %**
Bacs à couvercle bleu (cartons professionnels)	1 846	1 851	**+ 0,27 %**

FRÉQUENCES DE COLLECTES

• La collecte des déchets non recyclables

Il faut distinguer 4 cas : les secteurs bénéficiant de la collecte des biodéchets (zone FFOM), les zones ne bénéficiant pas de ce ramassage, le centre-ville de Clermont-Ferrand et les points bénéficiant de collectes spéciales déterminées en fonction des besoins.

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Zone FFOM	Toute l'année	1 fois par semaine
Zone sans FFOM	Toute l'année	2 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine
Tournées spéciales Postes fixes	Toute l'année	+ de 3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

• La collecte des papiers et emballages

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

• La collecte des biodéchets

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine
Gros producteurs et abris-bacs biodéchets	Toute l'année	1 à 2 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

• La collecte des cartons des professionnels

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Zones industrielles	Toute l'année	1 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

Pour les communes de la zone régie, les collectes ne sont pas assurées les jours fériés.
Pour les communes de la zone déléguée, les collectes ne sont pas assurées le 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.

• Quantités collectées en porte à porte (en tonnes et en kg/hab)

MATÉRIAUX COLLECTÉS	2024	2025	ÉVOLUTION
Déchets non recyclables	**57 280,94 t** (193,08 kg/hab)	**56 250,33 t** (190,36 kg/hab)	**- 1,80 %** (- 1,40 %)
Papiers et emballages	**16 879,85 t** (56,90 kg/hab)	**16 585,04 t** (56,13 kg/hab)	**- 1,75 %** (- 1,35 %)
Biodéchets	**12 487,21 t** (42,09 kg/hab)	**11 433,03 t** (38,69 kg/hab)	**- 8,44 %** (- 8,07 %)
Cartons des professionnels	**875,08 t** (2,95 kg/hab)	**855,43 t** (2,89 kg/hab)	**- 2,25 %** (- 1,85 %)
TOTAL	**87 523,08 t** (295,01 kg/hab)	**85 123,83 t** (288,08 kg/hab)	**- 2,74 %** (- 2,35 %)

En 2025, la quantité totale de déchets collectés en porte à porte est en baisse par rapport à 2024 (- 2,70 %). Elle représente 88 124 tonnes, soit 288 kg par habitant en 2025 contre 295 kg en 2024. Nous observons une diminution de l'ensemble des flux ce qui traduit avant tout un effet positif des actions de prévention ainsi qu'une évolution des comportements.



Zoom sur la mise en place du tri dans les cimetières de Clermont-Ferrand

Suite à différentes expérimentations menées sur le site de Montferrand (site de compostage, bac à récupération des pots, stand de sensibilisation...), le choix a été fait d'installer des bacs biodéchets et déchets non recyclables dans les cimetières. L'objectif principal était de détourner les déchets végétaux pour une valorisation en plateforme de compostage. En 2025, les 4 cimetières de Clermont-Ferrand bénéficient de cette démarche qui a permis de composter plus de 37 tonnes de déchets verts.

QUANTITÉ DE DÉCHETS COLLECTÉS	2024	2025	ÉVOLUTION
Biodéchets	**16,12 t**	**37,44 t**	**+ 132,26 %**
Déchets non recyclables	**67,24 t**	**43,56 t**	**- 35,22 %**
TOTAL	**83,36 t**	**81,00 t**	**- 2,83 %**

N°DEL20260924_138
Direction Gestion des Déchets / 10658
14/54

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

PRÉSENTATION

4 types de points d'apports volontaires sont répartis sur les communes de Clermont Auvergne Métropole :

- pour les emballages en verre,
- pour les déchets non recyclables
- pour les papiers et emballages
- pour les biodéchets



Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont installés et répartis en fonction de la présence ou non de locaux poubelles, de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc. Afin de favoriser une meilleure intégration sur l'espace public, notamment dans les centres-villes, la Métropole développe l'installation de colonnes enterrées et / ou de claustras (ensemble de bacs regroupés entre 4 parois métalliques ajourées laissant les couvercles accessibles).

Depuis 2016, sur certains ensembles d'habitats verticaux, les bacs à roulettes ont été remplacés par des colonnes : une colonne pour les déchets non recyclables et une colonne pour les papiers et emballages.

Depuis fin 2024, des abris-bacs biodéchets sont installés dans les centres-bourgs des communes. Ce dispositif métallique accueille un bac dont le contenu est intégré à la collecte des biodéchets en porte-à-porte.

NOMBRE DE COLONNES EN PLACE	2024	2025	ÉVOLUTION
Colonnes à verre enterrées	144	152	**+ 5,56 %**
Colonnes à verre aériennes	594	593	**- 0,17 %**
Colonnes déchets non recyclables enterrées	68	81	**+ 19,12%**
Colonnes déchets non recyclables aériennes	321	337	**+ 4,98 %**
Colonnes déchets non recyclables ascenseurs	17	17	**0 %**
Colonnes papiers/emballages enterrées	71	82	**+ 15,49 %**
Colonnes papiers/emballages aériennes	323	343	**+ 6,19 %**
Colonnes papiers/emballages ascenseurs	5	8	**+ 60,00 %**
Colonnes aériennes papiers	4	4	**0 %**
Colonnes aériennes bouteilles en plastique	2	1	**-50,00%**
Colonnes aériennes cartons	14	18	**+ 28,57 %**
Claustras	48	78	**+ 62,50 %**
Abris-bacs biodéchets	37	192	**+ 418,92 %**

FRÉQUENCES DE COLLECTES

Les fréquences de collectes sont adaptées à l'utilisation des points. Les collectes sont réalisées du lundi au vendredi, entre 5 h et 23 h.

Progressivement, les conteneurs destinés aux papiers-cartons et bouteilles en plastique sont retirés et remplacés par des colonnes papiers et emballages.

En fonction du remplissage, les abris-bacs biodéchets sont collectés une à deux fois par semaine.

QUANTITÉS COLLECTÉES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

MATÉRIAUX COLLECTÉS	2024	2025	ÉVOLUTION
Déchets non recyclables	**4 009,47 t** (13,51 kg/hab)	**4 380,36 t** (14,82 kg/hab)	**+ 9,25 %** (+ 9,69 %)
Papiers et emballages	**1 183,03 t** (3,99 kg/hab)	**1 283,89 t** (4,34 kg/hab)	**+ 8,53 %** (+ 8,96 %)
Cartons	**32,42 t** (0,11 kg/hab)	**33,26 t** (0,11 kg/hab)	**+ 2,59 %** (+ 3 %)
Verre	**7 523,62 t** (25,4 kg/hab)	**7 290,99 t** (24,67 kg/hab)	**- 3,09 %** (- 2,87 %)
TOTAL	**12 748,54 t** (42,97 kg/hab)	**12 988,50 t** (43,96 kg/hab)	**+ 1,88 %** (+ 2,30 %)

Collectés lors des ramassages en porte-à-porte, les déchets des points d'apports volontaires "claustras" et les biodéchets des abris bacs, sont comptabilisés dans les tonnages en porte-à-porte.

La baisse de la collecte du verre observée depuis 2022 se poursuit en 2025 avec une diminution de 3 %.

LE DISPOSITIF CLIIINK

Depuis février 2023, des boîtiers cliiink sont installés sur des colonnes à verre. Ce dispositif permet aux usagers de valoriser leur dépôt de verre en bons d'achat ou de réduction dans les commerces partenaires.



	2024	2025	EVOLUTION
Nombre de colonnes à verre équipées d'un boiter cliiink	317	267	**- 15,77 %**
Nombre de comptes cliiink depuis la mise en place	10 657	11 624	**+ 9,07 %**
Nombre de souscriptions à des offres sur l'année	2 398	987	**- 58,84 %**

En place depuis plus de 2 ans, les boîtiers commencent à présenter des problèmes de batterie. Par ailleurs, l'offre de bons de réduction est en baisse, ce qui explique la diminution du nombre de souscriptions à des offres. En 2025, de nouveaux partenariats ont été mis en place, notamment avec la Ligue contre le cancer.

N°DEL20260924_138 16/54 Direction Gestion des Déchets - 10658

LA COLLECTE EN DÉCHETTERIE

PRÉSENTATION

Clermont Auvergne Métropole compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire, toutes accessibles à l'ensemble de ses habitants.

Par convention, les communes d'Aydat, Chanonat (pour moitié), Lussat, Malintrat, Mur-sur-Allier (Mezel, Dallet), Saint-Beauzire, Saint-Saturnin (pour moitié), Saulzet-le-Froid et Sayat ont également accès aux déchetteries, ce qui représente 14 254 habitants en 2025 (+ 0,49 % par rapport à 2024).

Clermont Auvergne Métropole compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire.



LIEU DE LA DÉCHETTERIE	HORAIRES D'OUVERTURE		
	PÉRIODES	JOURS	HEURES
Blanzat	Toute l'année	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h Samedi et dimanche : de 9h à 18h30	
Gravanches (Clermont-Ferrand)			
Cournon-Lempdes			
Gerzat			
Pont-du-Château			
Romagnat			
Saint-Genès-Champanelle			

CONDITIONS D'ACCÈS

Adopté en 2025, le règlement des déchetteries défini les limites du service public de gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole. Il est disponible sur le site internet.

Depuis le 7 octobre 2025, l'outil de consultation des dépôts en déchetterie a changé, la demande d'accès en déchetterie se fait sur le portail ici.clermontmetropole.eu. Les usagers ne reçoivent plus de carte physique mais un QR code qu'ils doivent présenter aux agents d'accueil de la déchetterie.

- **Pour les particuliers :** gratuit jusqu'à 50 apports/an et au-delà, 10 € par apport.
- **Pour les professionnels :** 42,20 € par dépôt.
- **Pour les associations :** gratuit pour 50 apports/an pour les associations qui en font la demande auprès de Clermont Auvergne Métropole et qui sont agréées par celle-ci. Au-delà des 50 apports : 10 € par apport.
- L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T et les apports sont limités à 2 m^3 et à 2 voyages par jour.

FRÉQUENTATION (EN NOMBRE DE PASSAGES)

	2024						2025						
FRÉQUENTATION	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	MAIRIES	ASSOCIATIONS	SANS BADGE	TOTAL	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	MAIRIES	ASSOCIATIONS	SANS BADGE	TOTAL	ÉVOLUTION
Blanzat	61 280	162	9	180	3 260	64 891	60 082	250	8	142	2 750	63 232	**- 2,56 %**
Cournon - Lempdes	91 045	507	2	481	4 382	96 417	100 323	467	0	409	5 670	106 869	**+ 10,84 %**
Gerzat	39 918	384	0	431	5 258	45 991	43 283	518	0	472	6 454	50 727	**+ 10,30 %**
Gravanches (Clermont-Ferrand)	53 821	171	0	524	5 174	59 690	56 923	171	0	530	7 377	65 001	**+ 8,90 %**
Pont-du-Château	18 225	40	0	43	1 603	19 911	0	0	0	0	0	0	**- 100,00 %**
Romagnat	74 415	185	0	245	4 585	79 430	74 469	206	0	268	4 340	79 283	**- 0,19 %**
St-Genès-Champanelle	27 486	132	6	49	1 359	29 032	14 336	34	1	21	774	15 166	**- 47,76 %**
TOTAL	366 190	1 581	17	1 953	25 621	395 362	349 416	1 646	9	1 842	27 365	380 278	**- 3,82 %**

Les fluctuations de fréquentation en déchetteries sont dues aux travaux de modernisation et de rénovation de certains sites, ce qui a entraîné des périodes de fermeture de certaines déchetteries et, de fait, un report des fréquentations sur d'autres sites (notamment les usagers qui se rendaient sur la déchetterie de Pont-du-Château se sont reportés, du fait de sa fermeture pour travaux, sur celle de Cournon / Lempdes ; les habitants des communes conventionnées se rendant, peut-être sur d'autres déchetteries).

QUANTITÉS COLLECTÉES (EN TONNES)

TYPE DE DÉCHETS		2024	2025	Évolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	12 373,61	10 521,85	- 14,97 %
	Matériaux d'exploitation	10 079,44	8 556,33	- 15,11 %
	Terre Végétale	7 176,86	9 684,16	+ 34,94 %
	Bois	3 898,12	6 151,58	+ 57,81 %
	Ferrailles	1 704,62	1 807,66	+ 6,04 %
	Carton	957,80	965,96	+ 0,85%
	Pneus	171,30	179,24	+ 4,64 %
	Huile de vidange	73,62	75,42	+ 2,44 %
	Batterie	9,43	10,92	+ 15,78 %
	Lampes Néons	4,87	5,13	+ 5,44%
	Huile alimentaire	10,74	9,82	- 8,47 %
	Piles	12,09	12,02	- 0,55 %
	D.E.E.E. *	1 461,77	1 504,97	+ 2,96 %
	Gros électroménager hors froid	*551,22*	*582,48*	*+ 5,67 %*
	Gros électroménager froid	*248,45*	*247,34*	*- 0,45 %*
	Écrans	*118,33*	*121,50*	*+ 2,68 %*
	Petit appareil en mélange	*543,77*	*553,64*	*+ 1,82 %*
	Textile	305,70	245,92	- 19,56 %
	Polystyrène	22,51	22,59	+ 0,36 %
	Plâtre	790,94	870,06	+ 10,00 %
	Laine de roche	0,52	3,60	+ 592,31 %
	Laine de verre	0,90	5,86	+ 551,11 %
	Menuiserie vitrée	22,46	3,40	- 84,86 %
	Cartouches encre	1,88	1,75	- 7,17 %
	Bouteilles de gaz petit volume	21,00	22,57	+ 7,47 %
	Extincteurs petit volume	7,93	8,89	+ 12,20 %
	Mobilier	3 971,04	2 286,08	- 42,43 %
	Jouets	/	4,77	/
	Bricolage Jardins	4,40	7,54	+ 71,44 %
	Articles Sports et Loisirs (ALS)	11,50	10,93	- 4,98 %
	Déchets toxiques	102,64	108,74	+ 5,94 %
	Radiographie	2,75	3,23	+ 17,43 %
	Sous-total	**43 200,43**	**43 090,99**	- 0,25 %
Déchets non valorisés	Encombrants	6 431,04	6 707,12	+ 4,29 %
	Déchets toxiques	263,92	249,61	- 5,42 %
	Amiante cimentée	50,84	36,64	- 27,93 %
	D.A.S.R.I.**	1,74	1,53	- 12,20%
	Sous-total	**6 747,54**	**6 994,90**	+ 3,67 %
TOTAL DES APPORTS		**49 947,97** (160,68 kg/hab***)	**50 085,89** (161,70 kg/hab***)	+ 0,64 %

N°DEL20260924_138
Direction Gestion des Déchets / 10658
19/54

* D.E.E.E. : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ** D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
*** Population Clermont Auvergne Métropole + communes conventionnées

Le tonnage total progresse légèrement de +0,64 %, atteignant 50 085,89 tonnes, avec un ratio par habitant stable.

Les déchets valorisés restent globalement stables (-0,25 %), mais présentent des évolutions contrastées :

- en baisse : déchets verts, matériaux d'exploitation, mobilier et textiles
- en hausse : bois, terre végétale et plâtre

Ces évolutions s'expliquent notamment par une amélioration des pratiques de tri. Une partie du mobilier est désormais mieux orientée vers des filières spécifiques, notamment la filière bois, ce qui entraîne une baisse du flux « mobilier » au profit du flux « bois ».

Les déchetteries à plat, plus appropriées pour accueillir les gravats et les terres végétales, contribuent à l'augmentation des tonnages collectés.

La forte hausse des déchets de laine de roche et de laine de verre s'explique par la mise en place des caisses en fin d'année 2024, les tonnages de 2025 reflétant ainsi une année complète d'exploitation.

Les déchets non valorisés augmentent de + 3,67 %, principalement en raison de la hausse des encombrants.

La répartition des tonnages par déchetteries est la suivante : Blanzat (11,89 %), Romagnat (11,85 %), Gravanches (10,80 %), Cournon-Lempdes (34,58 %), Gerzat (27,31 %), Saint-Genès-Champanelle (3,46 %) fermée en partie sur l'année 2025 et Pont-du-Château (0 %), cette dernière ayant été fermée toute l'année 2025 pour travaux.

• Les meubles

Ecomaison est l'éco-organisme qui collecte l'éco-participation versée lors de tout achat de meuble et il l'utilise pour soutenir la prise en charge, par les collectivités, des meubles en fin de vie.

Pour cela, Ecomaison met en place des bennes dans les déchetteries pour valoriser ces matériaux et les détourner, notamment, des déchets encombrants.

En 2023, au regard des contraintes fixées par Ecomaison, 6 déchetteries bénéficiaient de cette collecte : Blanzat, Gravanches, Cournon-Lempdes, Pont-du-Château, Romagnat et Gerzat. Sur la déchetterie de Saint-Genès-Champanelle, les meubles étaient déposés avec les encombrants.

• Les DASRI

Les personnes en auto-traitement, atteintes par exemple de diabète, maladies auto-immunes, hypercholestérolémie... produisent des déchets perforants (aiguilles, seringues...).

Ces déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qu'ils peuvent contaminer.

De plus, ils représentent un risque important pour les malades eux-mêmes, pour leur entourage, ainsi que pour le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Depuis le 12 décembre 2012, l'association DASTRI est agréée pour collecter ce type de déchets.

Les malades récupèrent gratuitement des conteneurs spécifiques en pharmacie.

Les patients trient leurs déchets de soins à domicile. Ils peuvent ensuite les apporter dans un lieu de collecte habilité (pharmacie déclarée) ou dans une déchetterie de Clermont Auvergne Métropole.

• Les D.E.E.E.

La collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques est coordonnée par l'éco-organisme ECOSYSTEM. Celui-ci fait notamment appel à l'association ENVIE (réseau d'insertion par l'économie) pour la récupération des produits blancs.

• Les textiles

La collecte et le tri des vêtements, linges, chaussures (TLC) est assurée par un chantier d'insertion de l'association "Les Mains Ouvertes". Il comprend le transport des TLC depuis les déchetteries et leur tri dans les locaux de l'association. La majorité des vêtements sont revendus dans les boutiques et sites de l'association. Le reste est orienté vers des filières de recyclage adaptées (chiffons, isolants...).

• Les radiographies

Depuis 2019, une collecte spécifique de radiographies a été mise en place dans les déchetteries au profit de l'association PHAMM (Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical). Les radiographies argentiques sont expédiées et traitées chez Rhône Alpes Argent à Genas, tandis que celles en papier (dossiers médicaux) transitent par ECHALIER/ PAPREC pour être détruites et valorisées. L'argent récolté permet à l'association d'acquérir du matériel médical.

• L'amiante liée

Depuis 2020, un service de collecte de l'amiante a été mis en place par le VALTOM. Réservé aux particuliers dans la limite de 150kg par foyer et par an, ce service s'organise de la manière suivante :

1. Récupération dans l'une des 7 déchetteries de la Métropole d'un contenant homologué et adapté à ces déchets.
2. Prise de rendez-vous auprès de la plateforme "Déchets Toxiques Véolia"
3. Apport des déchets amiantés à la plateforme.

Tout au long de ces étapes, des bordereaux de suivis permettent de tracer le transport et le traitement de ces déchets.

• Le démontage des jantes sur les pneus

L'entreprise réalisant la collecte des pneus n'acceptant pas ceux montés sur jante, une prestation a été commandée à l'entreprise à but d'emploi Job'EBE. Ainsi, l'entreprise assure la séparation des deux parties afin de pouvoir recycler ces matières dans les bonnes filières. En 2025, ce sont 3 240 roues qui ont été démontées de leurs jantes et ainsi été valorisées.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE

PRÉSENTATION

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Ces objets peuvent être déposés en déchetterie.

Néanmoins, Clermont Auvergne Métropole propose, en complément des déchetteries, une collecte à domicile sur rendez-vous et dans la limite de 6 m^3.

Afin d'éviter tout abus et de destiner le service aux habitants ayant des difficultés à apporter leurs encombrants en déchetterie, une participation financière est demandée aux usagers, qui se décline comme suit :

VOLUME	TARIFS
< 2 m^3	10,00 €
Entre 2 et 3,9 m^3	20,00 €
Entre 4 et 6 m^3	30,00 €

QUANTITÉS COLLECTÉES (EN M³ ET EN NOMBRE D'ENLÈVEMENTS)

	2024	2025	ÉVOLUTION
Nombre de m^3	3 560	3 886	**+ 9,16 %**
Nombre d'enlèvements	1 010	1 100	**+ 8,91 %**
Volume moyen des enlèvements (en m^3)	3,53	3,53	**+ 0,23 %**

Après la collecte auprès des particuliers, les encombrants sont conduits sur un site de tri du prestataire afin de valoriser les différents objets.

TYPE DES DÉCHETS (EN TONNES)	2024	2025	ÉVOLUTION
DEEE	80,12	94,08	+ 17,42 %
Mobilier	39,96	47,68	+ 19,32 %
Non-recyclable	15,45	13,91	- 9,97 %
TOTAL	**135,53**	**155,67**	**+ 14,86 %**
TAUX DE VALORISATION	88,60 %	91,06 %	+ 2,78 %



LE TRAITEMENT
des déchets



PRÉAMBULE

Clermont Auvergne Métropole est membre du Valtom, syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Le rapport annuel qu'il réalise sur son activité complète ce document sur la partie « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DEPUIS 2010 (EN TONNES)

	2010	2025
Quantité totale de déchets collectés par Clermont Auvergne Métropole	143 411	148 354
Indice d'évolution*	100	103,45

*L'indice d'évolution est obtenu en multipliant le tonnage de l'année 2025 par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

TYPE DE COLLECTE	EXUTOIRE	PRESTATAIRE	ADRESSE
Déchets non recyclables	Incinération	VERNÉA	1 chemin de Beaulieu 63000 Clermont-Fd
Biodéchets	Méthanisation	VERNÉA	1 chemin de Beaulieu 63000 Clermont-Fd
Papiers et emballages	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Cartons	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE

TYPE DE COLLECTE	EXUTOIRE	PRESTATAIRE	ADRESSE
Verre	Quai de transfert	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Papier-carton	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Bouteille plastique	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE

Localisation et types de traitement

MATÉRIAUX	TYPE DE TRAITEMENT	REPRENEUR	ADRESSE (SIÈGE SOCIAL)
Ferrailles	Recyclage	PRAXY	5 rue André Marie Ampère 63360 Gerzat
Déchets verts	Compostage	VERNÉA/BOILON	Clermont-Ferrand / Lempty
Cartons	Recyclage	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Pneumatiques	Incinération, cimenterie ou rechapage	ALIAPUR	17 cours Albert-Thomas 69447 Lyon cedex 03 (siège social)
Piles	Recyclage	COREPILE	17 rue Georges-Bizet 75016 Paris (siège social)
Gravats	Valorisation matière *(Matériaux d'exploitation)*	COLAS	Rue André-Marie-Ampère 63360 Gerzat
Encombrants	Incinération	VERNÉA	1 chemin de Beaulieu 63000 Clermont-Ferrand
Meubles Brico Jardin Jouets	Recyclage	ECOMAISON	50 avenue Daumesnil 75012 Paris (siège social)
D.E.E.E.	Dépollution, recyclage	ECOSYSTEM	17 rue de l'Amiral-Hamelin 75783 Paris cedex 16 (siège social)
Lampes et tubes fluorescents	Dépollution, recyclage	ECOSYSTEM	17 rue de l'Amiral-Hamelin 75783 Paris cedex 16 (siège social)
Amiante cimentée	Enfouissement	VÉOLIA	216 Avenue Jean-Mermoz, 63100 Clermont-Ferrand
Déchets toxiques	Valorisation matière, incinération	ÉCO-DDS	117 avenue Victor-Hugo Boulogne-Billancourt (siège social)
	ou régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 Mende
Huile alimentaire	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Huile de vidange	Régénération	AUVERGNE CABURANT	Za des Ronzières, 17 rue du Mont Mouchet 63510 Aulnat
Boîtes DASRI	Incinération	DASTRI	Espace Hamelin 17 rue de l'Amiral-Hamelin 75116 Paris (siège social)
Cartouches encre	Recyclage	LVL	PA de Tournebride, 4 rue Gutenberg 44118 La Chevrolière
Articles de Sports et Loisirs	Recyclage	LVL	PA de Tournebride, 4 rue Gutenberg 44118 La Chevrolière
Bois	Recyclage *(Broyage puis valorisation en chaufferie ou en fabrication de panneaux de particules)*	BOILON/ PAPREC	Lempty/Saint-Ours-Les-Roches
Batteries	Neutralisation, recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Placoplâtre	Recyclage	VEOLIA	Rue Benjamin Franklin 63360 GERZAT
Bouteilles et cartouches de gaz	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Extincteurs	Recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Textile	Réemploi, recyclage	MAINS OUVERTES / EMMAÜS 63	Gerzat/Puy Guillaume

N°DEL20260924_138
25/54
Direction Gestion des Déchets / 10658

LE PÔLE DE VALORISATION VERNÉA

PRÉSENTATION

Le Pôle de valorisation VERNEA est situé 1 chemin de Beaulieu à Clermont-Ferrand à proximité du centre de stockage de Puy-Long.

Le pôle comprend :

- une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site,
- une unité de valorisation biologique composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
  - une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique,
  - une plateforme de compostage des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles,
- une unité de valorisation énergétique d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique,
- une unité de stabilisation biologique, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, qui permet de réduire d'environ 35 % la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

QUANTITÉS TRAITÉES (EN TONNES)

Sur le pôle Vernéa, Clermont Auvergne Métropole transporte les déchets des collectes suivantes :

- collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir)
- collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)
- collecte des encombrants en déchetterie
- collecte des déchets verts en déchetterie (en partie)

DEVENIR DES DÉCHETS APPORTÉS PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE ET TRAITÉS SUR VERNÉA (EN TONNES)	2024	2025	ÉVOLUTION
Mâchefers	8 433	8 811	**+ 4.49 %**
Métaux	1 795	1 468	**- 18,25 %**
Stabilisat, cendres et indésirables orientés en ISDND*	11 769	12 616	**+ 7.19 %**
Énergie	38 868	35 883	**- 7,68 %**
Compost	4 780	4 614	**- 3,48 %**
Biogaz	5 233	7 078	**+ 35,25 %**

** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux*

Les augmentations de mâchefers et stabilisat-cendres sont liées à des effets de stocks de l'année N-1.

LE CENTRE DE TRI

PRÉSENTATION

Le Centre de tri de la société PAPREC est situé dans la zone industrielle du Brézet à Clermont-Ferrand.

Clermont Auvergne Métropole a signé un contrat programme de durée avec CITEO pour la mise en place de la collecte sélective des déchets d'emballages sur la base du barème F. Ce contrat impose que les matériaux collectés soient valorisés par des filières spécifiques.

LOCALISATION DES REPRENEURS

MATÉRIAUX	REPRENEUR	ADRESSE (SIÈGE SOCIAL)
Cartons	REVIPAC	23-25 rue d'Aumnale 75009 PARIS
Briques alimentaires	REVIPAC	23-25 rue d'Aumnale 75009 PARIS
Bouteilles, pots et barquettes en plastique	VALORPLAST	14 rue de la République 92800 Puteaux
Emballages en acier	ARCELOR MITTAL	13 cours de Valmy 92070 La Défense
Emballages en aluminium	REGEAL AFFIMET	101 route de Choisy BP 809 60208 Compiègne cedex
Petit aluminium	PREZERO PYRAL GMBH	Carl-Schiffner – Strasse 37 09599 Freiberg Allemagne
Journaux – magazines – papiers	NORSKE SKOG	Route Jean-Charles Pellerin 88194 GOLBEY Cedex
Verre	OI-FRANCE SAS	64 boulevard du 11 novembre 1918 BP 1228 69611 Villeurbanne cedex
Papier récupéré	SAICA PAPER	573 route des Ortis 26240 Laveyron
Papier bureautique	PAPREC FRANCE	5-7 rue des Pilliers de la Chauvinières CS 60195 44802 Saint-Herblain cedex

FONCTIONNEMENT

Sont admis sur le site :

- les emballages issus des collectes sélectives en porte-à-porte (papiers-cartons, bouteilles, pots et barquettes en plastique, emballages métalliques),
- les emballages issus des collectes sélectives en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles en plastique),
- les emballages en verre issus des collectes sélectives en apport volontaire (quai de transfert).

Le Centre de tri permet de prendre en compte les erreurs de tri des ménages (déchets transférés vers le pôle de valorisation VERNEA) et de trier les emballages et les journaux / magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.

Les emballages en verre sont déposés sur un quai de transfert puis envoyés directement à la verrerie, sans tri préalable.

CARACTÉRISATION DES FLUX (EN TONNES)

	2024	2025	ÉVOLUTION
Journaux / magazines	2 482,85	1 666,78	**- 32,87 %**
Cartons et EMR	3 544,12	4 821,46	**+ 36,04 %**
Bureautique	512,58	411,52	**- 19,72 %**
Gros de magasin	1 361,42	1 348,3	**- 0,96 %**
Briques alimentaires ELA	221,56	120,00	**- 45,84 %**
Bouteilles plastique PET	580,73	546,75	**- 5,85 %**
Bouteilles plastique PEHD Pots et barquettes PET-PP-PS-PEHD	434,69	431,67	**- 0,70 %**
Flux développement	467,84	399,76	**- 14,55 %**
Plastique ECT	222,30	411,90	**+ 85,29 %**
Emballages acier	346,24	460,16	**+ 32,90 %**
Emballages aluminium	122,70	67,69	**- 44,83 %**
Petit aluminium	93,65	30,58	**-67,35 %**
Refus	6 481,30	7 154,16	**+ 10,38 %**
Déclassement	560,88	/	**/**
TOTAL	**17 432,86**	**17 870,73**	**+ 2,51 %**

La quantité des déchets triés augmente par rapport à 2024 (+ 2,51 %).

Depuis 2018, les quantités de journaux-magazines diminuent chaque année : - 8,93 % en 2018, - 10,87 % en 2019, - 17,51 % en 2020, -25,98 % en 2021, -33,73 % en 2022, -9,09 % en 2023, -13,19 % en 2024, -32,87 % en 2025.

Ceci peut s'expliquer par la présence de plus en plus importante d'autocollants « stop pub » sur les boîtes aux lettres, une diminution du gisement (baisse de 40% de la consommation de papier en Europe depuis 10 ans) ainsi que de l'évolution de la consommation des usagers qui se tournent de plus en plus vers les formats d'information numériques.

Le taux d'acceptabilité, mettant en évidence le niveau de qualité de tri, passe en 2025 à 60,72 % contre 62,82 % en 2024.

Concernant les erreurs de tri, les analyses effectuées apportent les éclaircissements suivants :

- une partie des refus de tri sont des "déchets lourds" : sacs poubelles noirs, bouteilles en plastique non-vidées, emballages en verre,
- une partie des refus de tri est composée de déchets imbriqués (ex : pot en plastique dans une boîte de conserve)
- une partie des refus est composée de sacs noirs comprenant essentiellement des emballages et des papiers.



LA PRÉVENTION
des déchets



• Le Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire

En 2015, le VALTOM a adopté le plan d'actions VALORDOM 2, qui inscrit la prévention des déchets et l'économie circulaire au centre des orientations du syndicat et de ses collectivités adhérentes pour les dix prochaines années. « Produire moins de déchets, valoriser plus, maîtriser les coûts dans une logique d'optimisation et de coopération territoriale » sont les piliers de ce programme.

• Territoire Zéro déchet, Zéro Gaspillage et le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques : les outils opérationnels de VALORDOM 2

Le VALTOM ayant été labellisé Territoire Zéro déchet, Zéro Gaspillage (TZDZG), c'est dans ce cadre que Clermont Auvergne Métropole a contractualisé avec le VALTOM pour la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs Economie Circulaire (CODEC) visant à développer les actions relatives à la prévention des déchets ainsi qu'à l'économie circulaire sur la période 2018-2020. Par ailleurs, le VALTOM et ses adhérents ont co-construit un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) destiné à développer les solutions de valorisation des biodéchets avec notamment la mise en œuvre d'un réseau de guides et maîtres composteurs.

• Un nouvel outil : le Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC)

En 2021, le VALTOM a souhaité poursuivre les soutiens financiers et matériels auprès des collectivités adhérentes afin de maintenir la dynamique enclenchée. Ce soutien se matérialise sous la forme d'un nouveau programme de prévention-économie circulaire appelé Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC). En s'engageant dans cette dynamique, le VALTOM et ses collectivités adhérentes doivent participer à l'atteinte des objectifs définis dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), la loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) et la loi Climat et Résilience du 24 août 2021.

Le CODOEC a été adopté par le Conseil métropolitain le 10 novembre 2022.

Principales dispositions du CODOEC :

- le dispositif couvre la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026,
- les actions du CODOEC sont réparties au sein de 5 axes d'intervention : Éco-exemplarité de la Collectivité en matière de déchets, dynamique avec les acteurs économiques, consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation) et gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (filières de tri, collectes performantes, hiérarchie des modes de valorisation).
- les objectifs à atteindre sont définis par la réglementation et les orientations nationales et locales.

		VALEUR VALTOM DE RÉFÉ-RENCE	VALEUR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE DE RÉFÉ-RENCE	OBJECTIFS 2026	POINT D'ÉTAPE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE 2025
Améliorer la valorisation matière des DMA dont déchets dangereux et inertes *(taux de valorisation matière)*	/ (2018)	52.2 %	49.2 %	55 % ***	**53,91 %**
Valeur DMA Non Dangereux Non Inertes *(taux de valorisation matière)*	/ (2018)	49,9 %	44.3 %		nc
Améliorer la valorisation globale *(taux de valorisation global)*	/ (2018)	87 %	86.8 %	92 % ***	nc
Réduire les DMA *(taux de réduction. kg/hab.)*	2015	541,7 kg/hab.	513.9 kg/hab.	- 8 % *	**- 3,82 %**
Réduire les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) *(taux de réduction. kg/hab.)*	2018	212 kg/hab.	230.1 kg/hab.	- 37,5 % ***	**- 10,82 %**
Réduire les biodéchets dans les OMR *(taux de réduction. kg/hab.)*	2018	71 kg/hab.	72.7 kg/hab.	- 50 % ***	nc
Réduire les emballages et papiers présents dans les OMR *(taux de réduction. kg/hab.)*	2018	77 kg/hab.	89.7 kg/hab.	- 50 % ***	nc
Réduire les déchets valorisables (hors organiques et emballages/papiers) présents dans les OMR *(taux de réduction. kg/hab.)*	2018	25 kg/hab.	26.2 kg/hab.	- 25 % ***	nc
Réduire les encombrants *(taux de réduction. kg/hab.)*	2018	49,8 kg/hab.	26.6 kg/hab.	- 21 % ***	**- 18,43 %**
Réduire les RTCS *(taux de RTCS dans la CS)*	2018	21 %	13 %	19,5 % ***	**40 %**
Augmenter la quantité de biodéchets alimentaires orientés vers l'unité de méthanisation du VALTOM *(taux d'augmentation. kg/hab.)*	2018	16,6 kg/hab.	11.3 kg/hab.	300 % ***	nc
Réduire les végétaux collectés en déchetterie *(taux de réduction. kg/hab.)*	2018	54,7 kg/hab.	38.4 kg/hab	- 12 % ***	**- 11,54 %**
Développer réemploi et réutilisation *(% du tonnage des DMA)*	/ (2018)	0,4 %	0,2 %	2.7 % *	**0,4 %**
Développer réemploi et réutilisation : Part des déchetteries équipées de zones de dépôt pour le réemploi, collectées par un acteur de l'ESS du réemploi ou par une gestion interne.	/	/	/	80 % ***	**14,3 %**

* SRADDET ** Loi AGEC *** Objectifs propres au VALTOM

• Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Clermont Auvergne Métropole sur la période 2024-2029

Tout au long de l'année 2023, le bureau d'études Verdicité a accompagné la Direction gestion des déchets dans l'élaboration de son PLPDMA. Ce plan regroupe un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs de réduction de déchets, notamment celui fixé par la région Auvergne Rhône Alpes : -15% de déchets ménagers et assimilés entre 2015 et 2031.

Il a été adopté par le Conseil métropolitain le 15 décembre 2023.

Le PLPDMA se décompose en 13 fiches actions regroupées en 6 axes :

AXE	N°	ACTION	POTENTIEL DE RÉDUCTION EN KG/HABITANT
Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets	1	Sensibiliser les élus et les agents de la Métropole à la réduction des déchets	0,5
Axe 2 - Donner de la visibilité à la prévention des déchets sur le territoire	2	Communiquer sur la prévention des déchets auprès du grand public	1,9
	3	Assurer la prévention des déchets lors des événements	0,5
Axe 3 - Adapter les limites du service public	4	Adapter le service de collecte aux besoins actuels	8,5
	5	Diminuer le nombre de structures professionnelless collectées par Clermont Auvergne Métropole	14,1
	6	Diminuer les déchets en déchetteries	9,6
Axe 4 - Réduire les produits de cuisine et de jardin	7	Lutter contre le gaspillage alimentaire	0,4
	8	Déployer la pratique du compostage partagé	1,5
	9	Poursuivre le développement du compostage individuel	2,9
	10	Favoriser la création d'un service global de broyage de végétaux	6,1
	11	Faire évoluer nos espaces verts	2,9
Axe 5 - Augmenter la durée de vie des produits	12	Accompagner les acteurs du réemploi et de la réparation	3,4
Axe 6 - Favoriser les actions en faveur de la consommation responsable	13	Promouvoir, sensibiliser et former les structures professionnelles aux alternatives zéro déchet	1,3
		TOTAL	**53,8**

AXE 1 – ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Fiche action n°1 : sensibiliser les élus et les agents de la Métropole à la réduction des déchets

Expérimenté en 2024, le dispositif "bureau sans corbeille" a été étendu à l'ensemble des bâtiments administratifs de la Métropole en 2025. Cette action consiste à installer des bacs de tri collectifs dans les étages à la place des poubelles individuelles. L'objectif est d'améliorer le tri et d'inciter les agents à réduire leurs déchets.

Dans le même axe « exemplarité de la Métropole » et s'inscrivant dans le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), des ateliers « achat zéro déchet » ont été proposés aux acheteurs des différents services de la Métropole et de la Mairie de Clermont-Ferrand.

Une visite du Pôle R à Grenoble a permis à une délégation d'agents et d'élus de la Métropole d'échanger avec leurs homologues de Grenoble Métropole sur les intérêts de créer une lieu dédié à l'économie circulaire.

À l'initiative de la Direction des usages numériques, les agents de la Métropole étaient invités à apporter leurs objets électroniques (téléphone, pc, tablette...) pour réaliser un diagnostic de réparabilité.

AXE 2 / DONNER DE LA VISIBILITÉ À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

Fiche action n°2 : Communiquer sur la prévention des déchets auprès du grand public

Créé en 2024, le guide « Jetons moins, trions plus » regroupe en 12 pages les trucs et astuces pour réduire ses déchets et bien les trier. Tout comme l'autocollant « STOP PUB », il est disponible en mairie et dans les sites de Clermont Auvergne Métropole.

Il est également distribué lors des animations de stands.

Fiche action n°3 : Assurer la prévention des déchets lors des événements

Afin d'accompagner les organisateurs dans une démarche d'éco-manifestation, divers équipements sont proposés :

- mise à disposition gratuite de bacs poubelles adaptés à la production de déchets (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets, verre),
- mise à disposition de porte-sacs bi-flux avec signalétique pour faciliter le tri des déchets,
- stand de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets,
- prêt de gobelets réutilisables via un Esat qui assure la gestion du stock et le lavage.

LES ECO-MANIFESTATIONS	2024	2025	ÉVOLUTION
Nombre de manifestations accompagnées	180	207	**+ 15,00 %**
Nombre de bacs mis à disposition pour manifestations	1 347	1 329	**- 1,34 %**
Nombre de colonnes mises à disposition pour manifestations	3	14	**+ 3,66 %**
Nombre de porte-sacs mis à disposition pour manifestations	572	730	**+ 27,62 %**
Nombre de gobelets mis à disposition	30 770	31 758	**+ 3,21 %**

Les mises à disposition progressent en 2025, notamment les prêts de portes-sacs et les gobelets réutilisables.

En 2025, la collecte des manifestations représente 54 tonnes de déchets (35 tonnes en 2024) et se répartissent ainsi : 35,49 tonnes de déchets non recyclables, 15,5 tonnes de papiers et emballages, 0,24 tonnes de cartons, 0,485 tonnes de verre et 2,72 tonnes de biodéchets.

• L'accompagnement des « cleanwalk »

Souvent à l'initiative de citoyens, des opérations de nettoyage d'espaces publics se développent depuis quelques années. Une journée internationale en septembre est dédiée à cette activité « world clean up day ».

Pour accompagner ces initiatives, la Direction gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole met à disposition, sans contrepartie financière, des pinces, gants, sacs poubelles et pesons aux organisateurs.

ACCOMPAGNEMENT CLEANWALK	2024	2025	ÉVOLUTION
Nombre d'accompagnements de cleanwalk	28	26	**- 7,14 %**
Quantité de déchets collectés (en kg)	1 503,5	1 188	**- 20,98 %**

En 2025, 26 cleanwalks organisées par diverses structures ont bénéficié de ces prêts. Plus d'une tonne de déchets ont ainsi été collectées et traitées dans les filières agréées.

AXE 3 / ADAPTER LES LIMITES DU SERVICE PUBLIC

Fiche action n°4 : Adapter le service de collecte aux besoins actuels

Afin d'adapter le service de collecte aux possibilités de stockage et aux nouvelles mobilités, un développement de la collecte en apport volontaire est en cours. Celui-ci peut se faire via des conteneurs enterrés, semi-enterrés ou sous la forme de claustras (enclos à bacs).

Fiche action n°5 : diminuer le nombre de structures professionnelless collectées par Clermont Auvergne Métropole

Afin de rendre opérationnels les objectifs de PLPDMA, un nouveau règlement de collecte a été adopté en 2024. Celui-ci défini précisément les limites du service public de gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole :

La production de déchets assimilés des non-ménages ne sera pas prise en charge par le service public, au-delà du seuil fixé :

- Soit au-delà de 10 bacs 660 L/semaines = 6 600 L
- Soit 3 colonnes de 3 à 4,5 m^3 sous conditions de tri : 1 pour les ordures ménagères résiduelles, 1 pour papiers/emballages, 1 pour cartons (hors verre).
- Un volume de 1 600 L supplémentaire en bacs peut être ajouté pour les biodéchets.

Ce volume correspond au volume maximal pris en charge chaque semaine par le service de gestion des déchets. Au-delà de cette limite, les déchets ne sont pas pris en charge, conformément à l'article R.2224-26 II du CGCT. L'application de cette règle devrait s'appliquer progressivement à l'ensemble des structures professionnelles collectés (entreprises, associations, administrations...).

Fiche action n°6 : Diminuer les déchets en déchetteries

Dans la continuité de ce nouveau règlement de collecte, un règlement des déchetteries a été adopté en 2025. Celui-ci définit les types de déchets acceptés et les modalités d'apports. Le PLPDMA prévoyait une diminution du nombre d'apports gratuits en déchetterie de 50 à 30. Ce principe n'a pas été validé.

AXE 4 / RÉDUIRE LES PRODUITS DE CUISINE ET DE JARDIN

Fiche action n°7 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

En 2025, différentes actions ont été menées par la Métropole :

- accompagnement d'une résidence de rééducation pour personnes âgées avec le laboratoire TERANA. Le diagnostic réalisé fin 2025 montrait un gaspillage alimentaire de 128 g/repas, près de 27 % des repas préparés étaient jetés. Les diverses préconisations du laboratoire ont permis de mettre en œuvres des actions (médicaments donnés en fin de repas plutôt qu'en début, pré-inscription obligatoire du personnel pour les repas, distribution d'une tranche de pain au lieu de deux en début de service avec possibilité de se resservir...). Mi-2026, une nouvelle mesure du gaspillage alimentaire sera réalisée afin de réajuster les actions.
- atelier « qu'est-ce que le gaspillage alimentaire ? » à la médiathèque de Romagnat.
- formation des animateurs et guides composteurs sur un outil d'animation.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif « Établissement Témoin », le VALTOM met en œuvre des programmes de réduction des déchets dont le gaspillage alimentaire. Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme accompagne également les collèges pour mettre en œuvre des organisations limitant le gaspillage, tout comme le CROUS.



N°DEL20260924_138
34/54

Fiche action n°8 : Déployer la pratique du compostage partagé

NOMBRE DE COMPOSTEURS EN PLACE DEPUIS 2014 (DISTRIBUÉS PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE)	2024	2025	ÉVOLUTION
Composteurs en pied d'immeubles	456 (81 sites accompagnés)	525 (104 sites accompagnés)	**+ 15,13 %** (+ 28,40 % de sites accompagnés)
Composteurs d'établissements	234	260	**+ 11,11 %**
Composteurs de jardins partagés	54	73	**+ 35,19 %**
Composteur de centre-bourgs	29	43	**+ 48,28 %**
Archipel des Salins	1	1	/

Les implantations de composteurs partagés progressent également : + 15% pour les composteurs en pied d'immeubles et 48% pour les composteurs de centre-bourgs avec, pour chaque site, dix à vingt foyers qui utilisent ces dispositifs.

Ces installations sont accompagnées par les 3 guides/maîtres composteurs de la Métropole avec parfois l'aide de l'Entreprise à But d'Emploi Jardins Solidaires pour assurer certaines opérations techniques sur les sites (retournement de la matière, criblage du compost, distribution aux participants...).

Fiche action n°9 : Poursuivre le développement du compostage individuel

Afin de valoriser un maximum de déchets organiques, des composteurs sont proposés sans contrepartie financière aux usagers.

NOMBRE DE COMPOSTEURS EN PLACE DEPUIS 2014 (DISTRIBUÉS PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE)	2024	2025	ÉVOLUTION
Composteurs individuels de jardins	9 219	11 694	**+ 26,85 %**

Bien que moins forte qu'entre 2023 et 2024, l'augmentation des implantations de composteurs sur le territoire de la métropole se poursuit en 2025 (+ 26,85%).

En 2025, un module de formation en ligne sur les bonnes pratiques du compostage a été créé.

Il est complété par des sessions de formation en présentiel encadrées par les guides et maîtres-composteurs de la Métropole.

• L'Archipel des Salins

Projet retenu dans le cadre du budget participatif de la Ville de Clermont-Ferrand, l'Archipel des Salins a été inauguré le 27 novembre 2021. Cet espace géré par l'Association Terra Preta vise à apporter une solution aux habitants du centre-ville de Clermont-Ferrand qui souhaitent trier leurs biodéchets. Les habitants peuvent déposer leurs épluchures et restes de repas, l'association se charge ensuite de les composter.

APPORT DE BIODÉCHETS SUR L'ARCHIPEL DES SALINS (EN TONNE)	2024	2025	ÉVOLUTION
Apport total des usagers (particuliers et professionnels) (en tonne)	66,0	26,2	**- 60,35 %**
Quantités compostées sur place (en tonne)	37,0	0,3	**- 99,24 %**
Quantité intégrée à la collecte des biodéchets (en tonne)	29,0	25,9	**- 10,73 %**

Le site ne permettant pas de composter tous les déchets sur place, une partie est collectée et conduite au méthaniseur Vernea. Du fait d'un problème lié à la présence de rats, la grande majorité des biodéchets apportés en 2025 ont été orientés vers le pôle Vernea.

N°DEL20260924_138
35/54
Direction Gestion des Déchets / 10658

Fiche action n°10 : Favoriser la création d'un service global de broyage de végétaux

Depuis 2020, Clermont Auvergne Métropole met en place un dispositif de collecte de sapins de mi-décembre à fin janvier.

COLLECTE DES SAPINS	2024	2025	ÉVOLUTION
Nombre de points de collecte	40	40	/
Nombre de sapins collectés	4 747	7 980	**+ 68,11 %**
Poids estimatif (en tonnes)	28,48	47,88	**+ 68,11 %**

On observe une très forte augmentation du nombre de sapins déposés (+68%).

60 % ont été broyés pour un usage de litière en écurie. Les autres sapins ont été conduits vers des plateformes de compostage.

Outre la réduction du nombre de dépôts sauvages dans les rues, cette opération a permis de valoriser localement près de 48 tonnes de déchets verts.

fiche action n°11 : Faire évoluer nos espaces verts

Afin d'accompagner le jardinage au naturel, 12 000 sacs de compost de 40 litres ont été distribués gratuitement dans les déchetteries de la Métropole au mois d'avril. Ce compost provenait de l'usine VERNEA et était constitué de déchets issus de la collecte des biodéchets. Cette distribution correspond à environ 280 tonnes, soit 10 % du compost produit grâce à la collecte des biodéchets en porte-à-porte.

AXE 5 / AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

Fiche action n°12 : Accompagner les acteurs du réemploi et de la réparation

• La ressourcerie "Jerecycle Parc"

La ressourcerie « Jerecycle Parc » collecte différents objets, vêtements, meubles... qu'elle remet en état et revend dans son magasin. Clermont Auvergne Métropole participe au financement de cette action en fonction des quantités collectées.

	2024	2025	ÉVOLUTION
Quantité d'objets collectés (en tonnes)	79,19	59,31	**- 25,11 %**

La baisse des apports observée en 2024 se poursuit en 2025. Les usagers cherchent de plus en plus à vendre eux même leurs objets.



N°DEL20260924_138
36/54
Direction Gestion des Déchets / 10658



• L'association "Tous deux roues"

L'association « Tous deux roues » récupère et répare des vélos. Fin 2017, Clermont Auvergne Métropole a signé une convention avec l'association comportant un volet d'aide à l'insertion par l'activité économique et un volet d'aide au titre de la prévention des déchets en fonction des quantités collectées.

	2024	2025	ÉVOLUTION
Quantité de vélos collectés (en tonnes)	6,22	6,05	**+ 2,74 %**

• L'association « Raboule »

L'association Raboule propose des emballages lavables consignés. Ils interviennent auprès des professionnels et usagers de la restauration, ainsi que les secteurs connexes de la restauration : métiers de bouche et événementiel. Clermont Auvergne Métropole aide cette association qui œuvre à la réduction des emballages à usage unique.

	2024	2025	ÉVOLUTION
Nombre de contenants mis à disposition	17 051	28 052	**+ 64,52 %**
Quantité de déchets évités (en kg)	491	705	**+ 43,58 %**

Les activités de Raboule se développent : en 2025, l'association a participé à 13 événements et organisé 27 buffets "zéro déchet". Le volet "consigne" a du mal à séduire les restaurateurs qui ne sont que 2 à utiliser ce dispositif.

• L'association « Pampa Consigne »

Pampa Consigne développe la filière de réemploi des contenants en verre en Auvergne et œuvre pour le retour de la consigne. L'association accompagne les producteurs et les distributeurs dans leur démarche de réemploi des bouteilles en lien avec les éco-organismes, le réseau vrac réemploi et France Consigne. Une aide financière a été versée par Clermont Auvergne Métropole et une convention fixant des objectifs a été conclue pour la période 2026-2028.

• Le collectif RE.CREE

Fondé en 2022, le « Repère Créatif du Réemploi » est un collectif d'acteurs auvergnats mobilisés pour développer le réemploi et l'économie circulaire. Son objectif est de réduire les déchets en favorisant la réutilisation des objets et matériaux. Fin 2024, la Métropole a financé un accompagnement par le Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne (CISCA) pour que l'association devienne un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE).

• Les stands réparation en déchetterie

Dans la cadre d'un partenariat entre le VALTOM et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, des artisans labellisés « repar'acteurs » ont tenu un stand sur les déchetteries de Gerzat et Clermont-Ferrand en 2025. A cette occasion, les artisans réalisaient des diagnostics réparation sur des objets apportés par les usagers (gros et petit électroménager, matériel audio/vidéo, ordinateurs..).

• La naissance d'un réseau Économie Circulaire

En 2024, une visite commune d'agents du Conseil Départemental du Puy-de-dôme, du Valtom, du Syndicat du Bois de l'Aumône et de Clermont Auvergne Métropole au salon SoluCir en Savoie a lancé une réflexion autour de la constitution d'un réseau en Auvergne. En 2025, différents ateliers et rencontres ont permis de constituer un réseau de 150 structures de tous types et tailles : TPE, PME, GE, associations, collectivités, chambres consulaires... L'événement « Horizon Circulaire » à Riom en mai 2025 a permis de montrer la dynamique naissante sur ce thème sur tout le territoire du Puy-de-Dôme.

N°DEL20260924_138 Direction Gestion des Déchets / 10658
37/54

AXE 6 / FAVORISER LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Fiche action n°13 : Promouvoir, sensibiliser et former les commerçants et entreprises aux alternatives zéro déchet

• Les give-box et les gratiferias

Afin d'inciter au don d'objets, des give-box sont installées dans différents lieux de la métropole.

Pour cela, de vieilles armoires sont customisées par des artistes graffeurs dans le cadre d'ateliers. Un fond d'objets est fourni par Clermont Métropole au démarrage afin de lancer la give-box. Il s'agit d'objets culturels (livres, BD, CD, DVD, jeux-vidéos, jouets...) récupérés en déchetteries dans le cadre d'une collecte encadrée.

Dans le même esprit, la Direction gestion des déchets organise des gratiferias lors d'événements. Les visiteurs peuvent prendre et/ou donner des objets (livres, CD, DVD, jeux, jouets, objets de décoration...).

En 2025, une expérimentation sur la gestion d'une zone « donnerie » sur la déchetterie de Cournon/Lempdes a été menée avec l'entreprise à but d'emploi Job'Ebe. Des salariés de la structure étaient présents 2 demi-journées par semaine pour réceptionner les apports des usagers (jouets, livres, objets de décoration, petit électroménager...).

	2024	2025	ÉVOLUTION
Nombre de give-box installées par Clermont Auvergne Métropole	53	56	**+ 5,66 %**
Nombre de gratiferias	4	2	**- 50 %**

• L'accompagnement des professionnels

À la suite de sollicitations, différentes structures professionnelles sont accompagnées chaque année pour optimiser la gestion de leurs déchets. Ce dispositif comprend une phase de diagnostic et un plan d'action (mise à jour de la signalétique, réadaptation des équipements de tri, réunion d'information, consignes pour réduire la production de déchets...).

ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS	2024	2025	ÉVOLUTION
Nombre de structures	327	194	**- 40,67 %**

En 2025, un peu moins de 200 structures professionnelles (entreprises, administrations, associations) ont bénéficié d'un accompagnement de la part des agents de la Métropole ou son prestataire (Véolia). Dans la plupart des cas, un plan d'actions (formations, animations...) a été mis en œuvre. C'est moins qu'en 2024 où il y avait eu plus de sollicitations.



LA COMMUNICATION

et les animations

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Chaque année, divers documents destinés à faciliter le tri et à sensibiliser à la réduction des déchets sont distribués aux habitants.

Après une distribution en 2021 dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la métropole, **le mémo du tri** est mis à disposition dans les différents lieux publics (mairies, médiathèques, piscines...). Celui-ci indique les papiers et emballages à déposer dans le bac à couvercle jaune.

En 2024, **une plaquette "Jetons moins, trions plus"** a été réalisée et mise à disposition dans les mairies et équipements de la métropole. Celle-ci aborde les consignes de tri et les actions pour réduire ses déchets. Un retirage a été fait en 2025.

• **Les autocollants consignes de tri** *(déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets)* sont posés à l'intérieur des couvercles ou sur les cuves des bacs.

• **Des sacs de précollecte** ont été réalisés afin de faciliter le tri et le transport des déchets des habitants de leur logement jusqu'aux équipements de collecte (bac ou colonne). Ils sont fabriqués avec du plastique recyclé et sont distribués aux personnes habitants en logements collectifs (immeubles, résidences étudiants...) ou en maisons de centre-bourgs rattachées à des points d'apports. Lors des implantations de nouvelles colonnes (déchets non recyclables, papiers et emballages, verre), **un flyer personnalisé** pour chaque site accompagne cette distribution. En 2025, 2 805 de ces « kits de démarrage » ont été distribués aux habitants.

• **Des panneaux** indiquant les consignes de tri sont distribués dans les immeubles afin d'être installés dans les locaux poubelles.

• **Des avis « erreurs de tri »** sont apposés sur les bacs lors des contrôles qualité. Ils permettent d'indiquer aux habitants les gestes à ne pas faire (pas de verre dans les bacs, pas de déchets verts, pas de gravats, pas de textiles...).

En cas d'erreurs importantes, le bac est refusé à la collecte et un scotch est collé sur le couvercle. Les agents de la Direction gestion des déchets rendent ensuite visite aux habitants afin de leur rappeler les consignes de tri.

• **Des autocollants « stop pub »** sont mis à la disposition des habitants dans les lieux publics (mairies, accueil de Clermont Auvergne Métropole, centres socio-culturels, piscines, médiathèques...).

• **Le guide pratique « Vos biodéchets nourrissent la terre »** fait partie du kit compost (avec un composteur, un bioseau et un aérateur de compost) distribué aux habitants de maison individuelle avec jardin ayant sollicité un composteur.

• Lors des installations de **composteurs partagés** en pied d'immeuble ou en centre-bourg, les participants reçoivent un bioseau avec un autocollant indiquant les déchets à trier. **Des affiches et des panneaux** sont installés sur les composteurs afin d'expliquer les gestes à pratiquer pour bien composter et la démarche pour participer.

• **Des goodies** sont offerts lors de diverses manifestations (salons, kermesses, formations, stands d'information...). Ceux-ci sont fabriqués à partir de matériaux recyclés (crayon de papier en jeans, sac de course en bouteilles plastiques, gourdes réutilisables, sacs à vrac...). En 2025, 2 500 « réglettes du tri » ont été commandées. Elles permettent de retrouver de manière ludique l'ensemble des consignes de tri.

• **Des panneaux et des autocollants** sont installés dans les restaurants collectifs (restaurants universitaires, d'entreprises, collèges, lycées...) pour faciliter le tri des papiers/emballages et des biodéchets.

• **Le flyer « pique-nique zéro déchet »** est distribué aux enfants participants à des événements. Il présente différentes techniques pour réduire sa production de déchets lors de sorties scolaires.

• **Une plaquette et une rubrique** du site internet sont consacrées aux **déchets des professionnels**. Elles indiquent les déchets acceptés dans le cadre de la collecte des déchets ménagers et assimilés et invitent les professionnels à s'adresser à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour les autres déchets liés à leurs activités.

N°DEL20260924_138 Direction Gestion des Déchets / 10658
40/54

L'ensemble de ces documents papier sont disponibles en téléchargement sur le site **clermontmetropole.eu**. Le site Internet propose également différents outils pour les usagers : information sur les jours de collecte, formulaire



concernant les demandes relatives aux bacs de déchets, conseils pour réduire les déchets...

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

• La relation usager

La Direction gestion des déchets dispose d'un standard téléphonique qui réceptionne l'ensemble des demandes liées à la gestion des déchets.

	2024	2025	ÉVOLUTION
Nombre d'appels téléphoniques reçus	11 557	13 534	**+ 17,11 %**

Le nombre d'appels téléphoniques augmente de 17% par rapport à 2024. Cette évolution reste tout de même inférieure aux années précédentes (14 335 appels en 2020). Les usagers réalisent de plus en plus leurs démarches en ligne en utilisant les formulaires du site internet, l'adresse mail ou l'application Proxim'cité.

Depuis janvier 2022, le portail de gestion de la relation usagers "ICI" permet de réaliser en ligne les demandes liées aux équipements de collecte des déchets.

DEMANDES VIA LE PORTAIL ICI	2024	2025	ÉVOLUTION
Nombre de demandes en ligne d'équipement, de retrait ou de réparation de bac-poubelle	3 330	3 400	**+ 2,10 %**
Nombre de demandes en ligne de remplacement de bac-poubelle (vol, incendie)	805	819	**+ 1,74 %**
Nombre de demandes en ligne de dotation en sacs	63	69	**+ 9,52 %**
Nombre de demandes en ligne de composteurs individuels de jardins	2 246	2 786	**+ 24,04 %**
Nombre de demandes en ligne de composteurs en pied d'immeuble	26	11	**- 57,69 %**
Nombre de signalements de dysfonctionnements de collecte	540	1 486	**+ 175,19 %**
TOTAL	6 470	8 571	**+ 22,27 %**

L'augmentation du nombre de signalement de dysfonctionnements observée en 2025 par rapport à 2024 s'explique principalement par la mise en place en cours d'année 2024 du formulaire de déclaration en ligne. En 2025, ce dispositif a été opérationnel sur une période complète, améliorant significativement l'accessibilité du signalement et favorisant le recueil des demandes.

N°DEL20260924_138
41254
Direction Gestion des Déchets / 10658

• La campagne « Être un as du tri, c'est..."

Face à une forte augmentation des erreurs de tri, cette campagne invitait les usagers à un meilleur tri. Dans un souci d'économie financière et d'optimisation, c'est une campagne réalisée en 2018 qui a été réutilisée en 2024 et 2025. Celle-ci a été réalisée sur les panneaux d'affichage, sur les flancs de bus et sur internet avec une vidéo en motion design. Par ailleurs, l'ensemble des camions de collecte bénéficie d'un covering.

• Festival Karavel : décoration de colonnes à déchets verre et de give-box



Depuis 2016, un partenariat a été mis en place avec le festival d'arts urbains « Les Trans'Urbaines », renommé « Karavel – escale Clermont ». Ainsi, des colonnes à verre, des bacs de collecte sélective et même un camion benne ont été décorés par les artistes graffeurs locaux.

En 2025, 1 colonne à verre et 7 give-box ont été graffées lors d'une performance en public à la Maison de Quartier Nelson Mandela (Clermont-Ferrand).

Par ailleurs, dans le prolongement de 2024, une colonne "papiers emballages" et une colonne "déchets non recyclables" ont été graffées sur le site du Crous. Cette opération faisait suite au travail mené par une étudiante en psychologie qui mettait en avant le manque de visibilité de ces équipements dans les cités universitaires, ceci pouvant expliquer en partie le manque de participation de ce public au geste de tri observé lors de l'évaluation de la politique de collecte des déchets de la Métropole en 2022.

• Les animations à destination des familles

Tout au long de l'année, la Direction gestion des déchets participe à des rendez-vous familiaux en proposant des ateliers et des jeux sur le tri et la réduction des déchets. Ce sont également des temps de rencontres et de formation pour les participants aux composteurs partagés et les référents de sites. En 2025, plus de 1 600 personnes ont ainsi été sensibilisées.

• L'exposition « Jetons moins, trions plus »

À travers 15 panneaux, cette exposition explique et présente des réflexes et des gestes à mettre en œuvre au quotidien pour limiter sa production de déchets, mais aussi pour faciliter leur recyclage et éventuellement leur réutilisation lorsque cette solution est possible. En 2025, elle a été installée à la médiathèque d'Aulnat, au collège Jeanne d'Arc (Clermont-Ferrand), dans les mairies de Chamalières et Lempdes.

• Les outils d'animations mis à disposition

Fort d'une expérience de plusieurs années, le pôle animation de la Direction gestion des déchets a conçu plusieurs outils d'animation :

- l'escape game "Enzymis" sur le thème de la pollution plastique, du tri et de la réduction des déchets,
- le sentier du tri : différents ateliers en autonomie pour acquérir les bons réflexes en matière de gestion des déchets,
- les mallettes pédagogiques : « Tri Sam'Yster » pour les 3-6 ans et « Tri Porteur » pour les 6-12 ans permettant de mettre en œuvre rapidement un programme d'animations sur le thème des déchets,
- tapis à histoires : Bibo le sac et Sam Gratte.

Des écoles de Clermont-Ferrand, Romagnat et Aulnat, le collège Saint-Alyre (Clermont-Ferrand), les associations Zéro déchet Cébazat, Cada Cecler (Royat), le club de Judo de Clermont-Ferrand, Unis-Cité (Clermont-Ferrand), les centres de loisirs de Lempdes et Le Cendre, le Crous (Clermont-Ferrand), ainsi que les mairies d'Aulnat et Lempdes ont bénéficié gratuitement de ces outils en 2025.

• Les réunions d'information et les formations

Lors des accompagnements des professionnels ou à l'occasion d'interventions ponctuelles pour donner les consignes de tri, plusieurs animations sont proposées aux salariés. 87 réunions ont eu lieu en 2025, formant plus de 1 200 professionnels.

• La communication en porte à porte avec les volontaires Unis-Cité

Association engagée dans la transition écologique, l'association Unis-Cité propose plusieurs missions en lien avec l'Environnement. La Direction gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole accompagne cette association en formant les volontaires aux consignes de tri et sur les techniques de communication engageante en porte à porte.

• Les animations scolaires

Afin d'expliquer la question des déchets aux plus jeunes, des programmes de sensibilisation sont proposés aux enseignants du premier et second degré. Ceux-ci sont assurés par deux agents de Clermont Auvergne Métropole et des animateurs du Réseau d'Éducation à l'Environnement Auvergne (REEA) dans le cadre d'un marché public.

Ce dispositif est mis en place en septembre en collaboration avec l'Inspection Académique du Puy-de-Dôme et se poursuit tout au long de l'année scolaire. Le programme se décompose en 3 à 7 animations dans chaque classe, en fonction des besoins de l'enseignant.e (consignes de tri, recyclage, consommation, réduction, traitement des ordures ménagères, compostage...). D'autres établissements (lycées, centres de loisirs) bénéficient également de réunions d'information ou d'animations ponctuelles. En 2025, 269 animations ont ainsi été réalisées, sensibilisant à la question des déchets 154 groupes (classes ou groupes d'enfants), soit 3 372 jeunes.

• Le théâtre forum : au tri'âtre

Fort d'une expérience de plus de 20 ans dans le spectacle jeune public en matière de protection de l'Environnement, la troupe du Petit Théâtre Vert a réalisé un nouveau projet basé sur les règles du théâtre forum. Ainsi, une scène abordant un thème des déchets (la fast-fashion, les smartphones, les déchets sauvages...) est jouée devant un public. Ce dernier est ensuite invité à réagir et à imaginer comment la scène aurait pu se passer autrement. En 2025, ce spectacle a été joué au collège Saint-Alyre de Clermont-Ferrand.

• Le défi « Mon Environnement et moi »

Pour cette 10e édition, ce concours a été lancé auprès des classes maternelles. Il consistait à créer une œuvre sur le thème «Mon Environnement et moi». 8 classes ont participé et ont bénéficié d'une demi-journée d'activité sur le thème de l'Environnement sur le site du CPIE Clerdôme à Saint-Genès-Champanelle. Cet événement permet aux enseignants de découvrir les thèmes d'animations proposés par Clermont Auvergne Métropole (déchets, biodiversité, rivière, eau).

BILAN DES ANIMATIONS	2024			2025		
	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE D'ANIMATIONS	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE D'ANIMATIONS
Écoles maternelles	974	43	118	1 397	68	138
Écoles élémentaires	2 368	29	78	1 019	56	98
Centres de loisirs	300	2	2	515	7	7
Collèges	100	3	4	261	6	9
Lycées	116	5	3	58	5	5
Instituts spécialisés	170	7	15	122	12	12
Étudiants	449	11	13	20	1	1
Professionnels	1 440	157	48	1203	87	87
Grand public	2 152	81	82	1 655	79	79
TOTAL	**8 069**	**338**	**363**	**6 250**	**321**	**436**

N°DEL20260924_138 Direction Gestion des Déchets / 10658
42/54

LE COÛT du service



LES RECETTES

LES RECETTES PERÇUES PAR LE SERVICE

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) constitue le financement principal du service de collecte et de traitement des déchets ménagers de Clermont Auvergne Métropole. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire en fonction de la valeur locative cadastrale du logement. Ce n'est donc pas la production d'ordures ménagères par les habitants du logement qui conditionne le montant de cette taxe, mais la taille du logement.

Le taux de la taxe (9,90%) n'évolue pas en 2025.

D'autres recettes financent le service : la vente des matières issues des collectes sélectives et des déchetteries (papier, emballages, verre, ferraille, carton...), et des soutiens versés par des éco-organismes (Citéo, Ecomaison, Eco-System, Eco-DDS...).

	2024	2025	ÉVOLUTION
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)	49 280 032 €	50 617 954 €	**2,71 %**
TAUX	9,90 %	9,90 %	/

LES AUTRES RECETTES

		2024	2025	ÉVOLUTION
COLLECTE	CITEO - Aide à la performance	4 538 133	4 682 422	+ 3,18 %
	Ventes de matériaux acier	92 380 €	55 302	- 40,14 %
	Vente de matériaux papiers-cartons	1 041 448 €	1 011 231	- 2,90 %
	Vente de matériaux plastique	276 967 €	295 473	+ 6,68 %
	Vente de matériaux aluminium	82 721 €	46 468	- 43,83 %
	Vente de matériaux verre	185 444 €	60 744	- 67,24 %
	Vente de matériaux - Reversement VALTOM	1 417 €	2 136	+ 50,70 %
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	16 636 €	19 250	+ 15,71 %
	Sous-total 1	**6 235 146 €**	**6 173 025 €**	**- 1,00 %**
DÉCHETTE-RIES	Dépôts des professionnels	63 105 €	59 460	- 5,78 %
	ECOMAISON (Mobilier, jouets, bricolage et jardin)	96 298 €	0*	/
	ECOSYSTEM (DEEE)	121 295 €	127 666	+ 5,25 %
	ECODDS	7 731 €	10 226	+ 32,28 %
	ECOLOGIC (Articles Sport et loisirs)	2 000 €	0*	/
	Ventes de matériaux - Reversement VALTOM	297 378 €	246 018	- 17,27 %
	Accès communes extérieures	121 113 €	122 200	+ 0,90 %
	Sous-total 2	**726 583 €**	**565 570,79 €**	**- 22,16 %**
DIVERS	CODEC - Reversement VALTOM	135 000 €	135 000 €	/
	Fonds Vert + STGDO + Aide achats composteurs	0	317 458 €	/
	DSIL Subvention contrat ruralité CE	27 800 €	0	/
	DSIL Subvention travaux déchetterie de St-Genès-Champanelle	0	52 500 €	/
	Déclassement PAPREC Indemnisation	40 227 €	0	/
	Sous-total 3	**203 027 €**	**504 958 €**	**+ 148,71 %**
TOTAL		**7 164 756 €**	**7 243 553 €**	**+ 1,10 %**

** Suite à un problème technique, les recettes Ecomaison et Ecologic seront perçues sur 2026.*

Malgré une baisse générale sur les recettes de ventes de matériaux, les recettes sont en très légère hausse (+ 1,10 %).

LES DÉPENSES (MONTANTS HORS TAXES AVANT PRORATISATION)

	2024	2025	ÉVOLUTION
Charges de structure	1 382 018	2 159 668	**56,27 %**
Communication	232 670	293 419	**26,11 %**
Prévention	710 036	651 159	**- 8,29 %**
Pré-collecte	4 031 667	3 637 838	**- 9,77 %**
Collecte	21 346 747	22 748 825	**6,57 %**
Transfert/Transport	1 804 419	1 744 257	**- 3,33 %**
Tri et conditionnement	4 267 113	4 280 692	**0,32 %**
Traitement	15 654 645	16 291 370	**4,07 %**
TOTAL CHARGES	**49 429 315**	**51 807 228**	**4,81 %**

NB : En 2024 et 2025 : adoption d'une présentation comptable selon la matrice compta coût.

PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES (HORS TRAVAUX ET FOURNITURES)

NATURE DU SERVICE DÉLÉGUÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	DATE DE DÉBUT DE CONTRAT	DURÉE DU CONTRAT	MONTANT TTC 2025
MARCHÉS DE SERVICES LIÉS AUX COLLECTES ET AUX DÉCHETTERIES				
C21-089 : Collecte des déchets ménagers et assimilés sur Clermont-Ferrand et nettoyage et désinfection des bacs	**VEOLIA**	01/01/2022	8 ans	9 464 421,37 €
22SF082 : Collecte des déchets ménagers et assimilés et désinfection de contenants sur les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	**VEOLIA**	01/01/2023	8 ans	7 410 168,71 €
22SF131 : Collecte du verre pour les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	**PAPREC**	01/01/2023	1 an reconduc-tible 3 fois	355 735,77 €
23SF023 : Maintenance, gestion et fourniture des bacs roulants et lavage des mobiliers urbains de collecte sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole	**SULO**	24/03/2023	1 an reconduc-tible 3 fois	1 895 252,11 €
22SF096 : Mise à disposition de contenants et traitement des déchets des déchetteries	**VEOLIA**	01/12/2022	4 ans	1 483 726,44 €
22-SF-164 : Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques dans les déchetteries	**CHIMIREC**	01/01/2023	1 an renouve-lable 3 fois	77 381,99 €
24024-01 : Animations scolaires concernant le Développement Durable – Lot n°1 Déchets	**REEA**	22/03/2024	2 ans renouve-lable 1 fois	39 204,78 €
22SN103 : Déploiement de la technologie Cliiink valorisation du geste du tri du verre par le biais des colonnes de tri aériennes et enterrées	**TERRADONNA**	14/11/2022	5 ans ferme	44 679,25 €

N° DEL20260924_138
Direction Gestion des Déchets / 10658

LES CHIFFRES clés

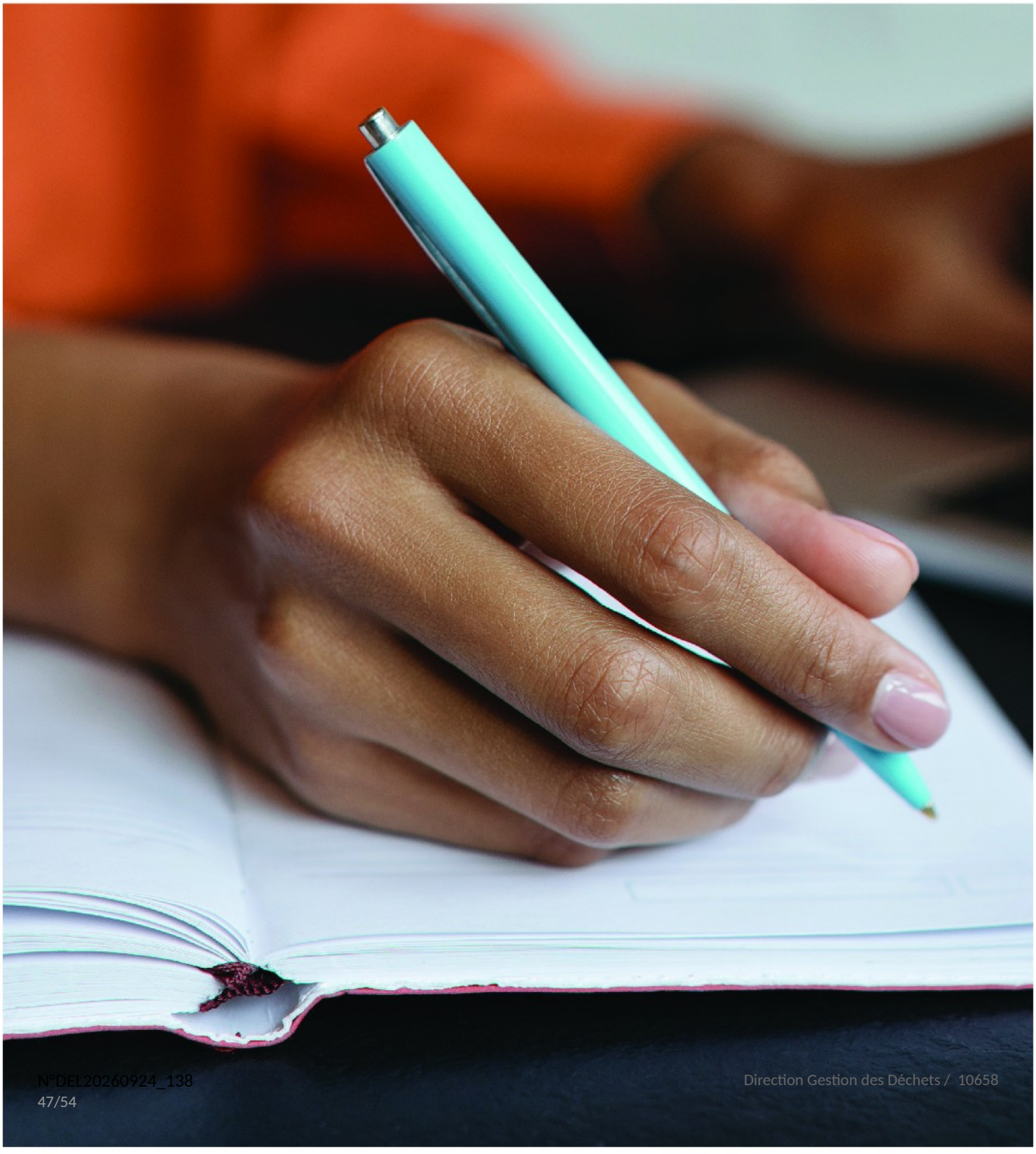

LES QUANTITÉS COLLECTÉES (EN KG/HAB)

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
COLLECTE À DOMICILE ET EN APPORT VOLONTAIRE	Déchets non recyclables	229,46	229,57	229,21	222,17	215,3	217,30	214,11	207,68	206,59	205,19
	Biodéchets	38,30	38,31	37,73	33,68	41,58	39,76	38,32	36,11	42,09	38,69
	Papiers et emballages	65,30	65,50	63,67	64,59	59,72	62,18	60,72	59,85	60,88	60,47
	Cartons pro	3,59	3,53	3,44	3,35	2,75	3,25	3,23	3,04	3,06	3,01
	PAV verre	24,32	25,20	25,74	26,03	26	26,52	26,51	25,84	25,36	24,67
	PAV papier	1,44	1,42	1,44	/	/	/	/	/	/	/
	PAV plastique	0,07	0,07	0,07	/	/	/	/	/	/	/
	PAV huile	0,22	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	Collecte des encombrants à domicile	/	/	/	/	0,35	0,42	0,42	0,44	0,46	0,53
	Sous-total	**362,69**	**363,61**	**361,30**	**349,82**	**345,71**	**349,43**	**343,31**	**332,96**	**338,44**	**332,56**
	Taux de valorisation matière	36,73 %	36,86 %	36,56 %	36,49 %	37,72 %	37,80 %	37,62 %	37,61 %	38,94 %	38,29 %
COLLECTE EN DÉCHETTERIE	valorisé	119,35	125,43	114,23	108,05	91,96	116,13	121,24	124,21	138,97	139,12
	Non valorisé	24,64	26,37	25,98	37,82	19,15	34,82	22,76	21,12	21,71	22,58
	Sous-total	**143,99**	**151,80**	**140,21**	**145,87**	**111,11**	**150,95**	**144,00**	**145,33**	**160,68**	**161,7**
	Taux de valorisation matière	82,89%	82,63%	81,47%	74,07%	82,77%	76,94 %	84,19 %	85,47 %	86,49 %	86,03 %
TOTAL		**506,59**	**515,41**	**501,51**	**495,69**	**456,82**	**500,38**	**487,31**	**478,29**	**499,12**	**494,26**
TAUX DE VALORISATION MATIÈRE		**49,85 %**	**50,34 %**	**49,12 %**	**47,55%**	**48,67%**	**49,60 %**	**51,38 %**	**52,15 %**	**54,25 %**	**53,91 %**

N°DEL20260224_138
48/54
Direction Gestion des Déchets / 10658

LE COÛT DU SERVICE PAR HABITANT (HT EN EUROS)

	2024	2025	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
Ordures ménagères résiduelles	74,10	80,19	**6,09**	**8,22 %**
Emballages verre	2,20	2,19	**- 0,01**	**- 0,45 %**
Papiers et emballages hors verre	19,80	22,63	**2,83**	**14,29 %**
Biodéchets	18,00	25,94	**7,94**	**44,11 %**
Déchets réceptionnés déchetterie	26,30	25,79	**- 0,51**	**- 1,94 %**
Encombrants	1,10	1,65	**0,55**	**50,00 %**
Professionnels - Cartons	3,00	2,80	**- 0,20**	**- 6,67 %**
Autres services	0,10	0,05	**- 0,05**	**- 50,00 %**
Textiles	0,20	0,14	**- 0,06**	**- 30,00 %**
TOTAL	**144,80**	**161,38**	**16,58**	**11,45 %**

L'ÉVOLUTION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

2000

Clermont Communauté exerce la compétence « Traitement des déchets ménagers et assimilés ».

2001

Inauguration du valorisateur de biogaz au CET de Puy Long.

2002

Clermont Communauté exerce la compétence « Collecte des déchets ménagers et assimilés ».

Passage en régie de la collecte des communes de Cournon-d'Auvergne, Lempdes et Le Cendre.

2003

Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Le Cendre, Blanzat, Nohanent et une zone de Clermont-Ferrand.

Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Gerzat et Royat.

Adoption du réglement de collecte communautaire.

2004

Intégration de Pont-du-Château, Orcines et Saint-Genès-Champanelle à la régie de collecte.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Chamalières et Châteaugay.

Animation d'un stand sur le thème des déchets à la Foire Exposition de Cournon/Clermont-Ferrand.

2005

- Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Pont-du-Château, Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Montferrand et l'hyper-centre de Clermont-Ferrand.
- Optimisation des fréquences de collectes dans les centres-villes de Clermont-Ferrand et Montferrand.
- Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Beaumont et de Cournon-d'Auvergne.
- Mise en place de la collecte des cartons des professionnels dans les zones industrielles.
- Mise en place de la collecte des déchets toxiques dans les déchetteries de Saint-Genès-Champanelle et de Cournon-d'Auvergne.
- Expérimentation d'une collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).

2006

Intégration d'Aulnat à la régie de collecte.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur la commune d'Aulnat.

Expérimentation de la collecte des biodéchets sur les communes de Romagnat et Le Cendre.

Simplification des jours et horaires de collecte.

2007

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes d'Aubière, Cébazat, Ceyrat, Durtol et Pérignat-lès-Sarliève.

Mise en place de la collecte des D.E.E.E. dans les déchetteries de Blanzat, Romagnat,Clermont-Ferrand et Cournon-d'Auvergne.

Vote d'un taux de TEOM identique sur toute l'agglomération.

2008

Ouverture de la déchetterie à Pont-du-Château.

Choix du projet de modernisation du CET de Puy Long avec la création d'une unité de tri mécanobiologique.



2009

Ouverture d'un nouveau casier au CET de Puy Long.

Mise en place de la collecte des biodéchets sur l'ensemble des zones pavillonnaires de l'agglomération.

2010

Expérimentation de la collecte des biodéchets en habitat collectif.

Mise en place de la collecte des biodéchets dans les cantines et restaurants scolaires.



2011

Développement de la collecte des biodéchets dans les cantines, hôtels, restaurants.

Signature d'un programme de réduction des déchets.

Réhabilitation de la déchetterie de Blanzat.

2012

Passage des « hauts-de-quai » des déchetteries en régie.

Réouverture de la déchetterie de Blanzat.

Lancement de l'extension des consignes de tri.

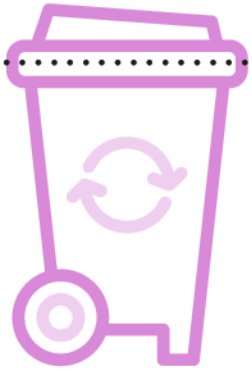

2013

Intégration des pots et barquettes en plastique dans les consignes de tri du bac jaune.

Mise en place de la vidéoprotection dans les 7 déchetteries.

2014

Transfert de la compétence « traitement » au Valtom.

Mise en place du Pass déchetterie.

Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

2015

Candidature de Clermont Communauté retenue dans le cadre du Plan de Relance national d'Éco-emballages (développement de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical, densification des points d'apport volontaire pour le verre).

Déchetterie de Romagnat - Réhabilitation des locaux des gardiens.

Déchetterie des Gravanches – Réalisation d'un local D.E.E.E.

2016

Mise en place de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical.

Densification des points d'apport volontaires pour le verre.

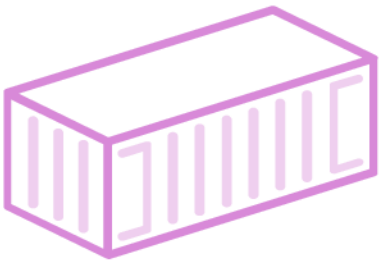

2017

Rassemblement de la Direction gestion des déchets en un lieu unique.

Réhabilitation de la déchetterie de Cournon-Lempdes.

Candidature de Clermont Auvergne Métropole sur un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) auprès de l'Ademe.

2018

Mise aux normes des déchetteries de Blanzat, Pont-du-Château et Gravanches (Clermont-Ferrand), réhabilitation/construction de la déchetterie de Cournon-Lempdes.

Signature d'un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) avec le Valtom.

Meilleure intégration des points de collecte dans le paysage urbain : bacs enterrés dans le cadre du Plan propreté, mutualisation des points de collecte.

Réorganisation des tournées de collectes de la zone en régie et intégration de Pérignat-lès-Sarlième à ce secteur.

2019

Poursuite du plan de déploiement de modes de collecte permettant une meilleure intégration urbaine des activités de collecte : conteneurs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte.

Poursuite du plan de modernisation et de sécurisation des déchetteries (lancement de l'étude de réhabilitation/construction des déchetteries situées à Gerzat et à Saint-Genès-Champanelle).

Participation au Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) piloté par le VALTOM pour le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

Candidature au projet d'Extension des Consignes de tri lancé par Citéo.

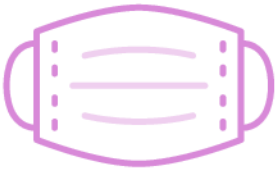

2020

Crise sanitaire ayant nécessité des adaptations : protocole sanitaire, développement du télétravail, fermeture/ adaptation des déchetteries, réorganisation des tournées de collecte (mono-ripage).

2021

Simplification des consignes de tri : 100 % des papiers et emballages vont dans le bac jaune. Inventaire du parc de bacs en place avec installation d'un dispositif électronique d'identification. 1ère phase de rénovation de la déchetterie de Romagnat. Le STGDO rentre dans sa phase opérationnelle.



2022

Expérimentation d'une collecte de biodéchets en sacs sur Romagnat. Ouverture de la nouvelle déchetterie de Gerzat. Evaluation de la collecte des déchets ménagers. Lancement du Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire.

2023

Élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2024-2029.

2024

Nouveau règlement de collecte, expérimentation des points d'apports volontaires biodéchets, début des travaux de la déchetterie de Pont-du-Château.

2025

Déploiement des abris-bacs biodéchets dans les centres-bourgs, début des travaux à la déchetterie de Saint-Genès-Champanelle, naissance d'un réseau local autour de l'économie circulaire.



Retrouvez toute notre actualité sur :

clermontmetropole

clermontmetropole.eu

Clermont Auvergne Métropole

Contactez-nous :

Direction gestion des déchets
de Clermont Auvergne Métropole

dechets@clermontmetropole.eu

04 63 669 669

Toutes les démarches en ligne :
ici.clermontmetropole.eu

+ Préparer demain

CLERMONTMETROPOLE.EU

Direction Générale des Déchets / 10658